

DÉLIBÉRATION N° 2

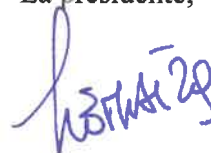
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 4 DÉCEMBRE 2020

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 13,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le rapport annuel d'activité et de gestion de l'établissement au titre de l'année 2019.

Fait à Montreuil, le 4 décembre 2020

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Rapport annuel d'activité 2019
(délibération n°2)



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Établissement public administratif (EPA)

La Masse des douanes

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ ET DE GESTION

2019



Table des matières

Les actions marquantes en 2019.....	4
Les actions marquantes dans les services territoriaux en 2019.....	6
Les dates marquantes en 2019.....	13
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'EPA Masse.....	15
I- Organisation de l'EPA Masse.....	16
I-1 Présentation générale de l'établissement.....	16
I-2 Organisation de l'établissement.....	16
I-2-1 Un service central.....	16
I-2-2 Une agence comptable	17
I-2-3 Un réseau déconcentré de délégués territoriaux.....	17
I-2-4 Un réseau de responsables de cité.....	18
I-3 Le personnel de l'établissement.....	19
I-4 La communication.....	20
I-4-1 La diffusion de l'offre de la Masse à tous les agents des ministères économiques et financiers.....	20
I-4-2 La <i>Lettre de l'EPA</i>	21
I-4-3 Le dépliant EPA Masse.....	21
I-5 Organisation d'un séminaire à l'attention des services territoriaux.....	21
II-1 La gouvernance et le dialogue social au sein de la Masse.....	23
II-1-1 Les groupes de travail et les commissions préparatoires du conseil d'administration	23
II-1-2 Le conseil d'administration	23
II-1-3 La commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC).....	24
II-1-4 Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).....	25
II-1-6 Les commissions territoriales de la Masse.....	26
II-2 Aspects juridiques.....	26
II-2-1 Une stratégie patrimoniale en cohérence avec la politique immobilière de l'État....	26
II-2-2 L'effet de la majoration de la redevance en fonction des revenus.....	26
II-2-3 L'application de la politique tarifaire.....	27
II-2-4 Mise en œuvre de la procédure d'admission en non-valeur et remise gracieuse....	27
II-2-5 Procédures d'expulsion.....	27
II-2-6 Contentieux devant les juridictions.....	28
GESTION DU PARC IMMOBILIER.....	29
I- Gestion du parc immobilier de la Masse.....	30
I-1 Parc domanial.....	30
I-1-1 Gestion du parc domanial.....	30
I-1-2 Évolution du parc domanial.....	31
I-2 Parc locatif.....	32
II- Occupation du parc de la Masse.....	33
II-1 État d'occupation du parc total.....	33
II-2 Les logements proposés.....	33
II-3 Les occupants tiers (autres qu'agents des douanes en activité).....	34
II-4 Caractéristiques par statuts de l'occupation du parc en 2019.....	35
II-4-1 État d'occupation du parc domanial	35
II-4-2 État d'occupation du parc locatif	35
II-5 Conditions générales d'attribution d'un logement.....	36
II-6 Traitement des demandes d'attribution d'un logement.....	36

II-6-2 Structure de la demande de logements.....	37
II-6-2-1 Analyse des demandes de logements pour les agents des douanes en activité...	37
II-6-3 Analyse des demandes non satisfaites (rejets par les commissions d'attribution, refus par les candidats en suite de décision favorable).....	39
BUDGET ET PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE.....	40
I-1 Ressources générales de l'établissement en 2019.....	41
I-2 Les recettes issues de la facturation des loyers.....	41
I-3 Les autres recettes.....	42
I-3-1 La subvention versée par la DGDDI.....	42
I-3-2 Compte d'Affectation Spécial (CAS).....	42
I-3-3 Remboursements.....	42
I-3-4 Les mises de Masse et dépôts de garantie.....	42
II- La politique immobilière en 2019.....	45
II-1 La programmation immobilière en 2019.....	45
II-1-1 Recensement des besoins relatifs à la programmation immobilière en 2019.....	45
II-1-2 Capacité financière de la programmation immobilière en 2019.....	46
II-2 Les opérations de la programmation immobilière 2019.....	47
II-3 Les opérations livrées en 2019.....	49
II-4 Évolution de l'exécution de la programmation immobilière.....	50
II-5 Activité de la cellule marchés pour l'année 2019.....	50
Quelles perspectives pour 2020 ?.....	51
Une réflexion stratégique à reprendre.....	51
Intégrer les objectifs de transition écologique.....	52
Renouveler les conventions de réservation de logements.....	52
Revoir le dispositif de contrôle interne.....	52
Liste des tableaux et annexes.....	54

Les actions marquantes en 2019

La préparation du BREXIT

Initialement prévu le 29 mars 2019, le BREXIT aura finalement été repoussé au 31 janvier 2020.

L'EPA Masse des douanes a mesuré l'effet de la sortie de Royaume-Uni de l'Union européenne au regard des disponibilités du parc et des tensions sur les marchés immobiliers concernés, sur toute la façade maritime de Dunkerque à Nantes.

Dans les Hauts-de-France, 72 logements étaient disponibles à la location, selon le décompte du printemps 2019. A Dunkerque, outre quelques rénovations d'appartement, la cité a vu se concrétiser les études pour le ravalement du 1^{er} bâtiment de la cité de Rosendael, y compris la pose d'une isolation thermique externe, votée pour la programmation immobilière 2018. A Calais, quelques appartements nécessitaient une rénovation. A Boulogne-sur-Mer, une procédure de traitement des eaux a été mise en place afin de garantir la qualité attendue par tout nouveau résident, plutôt qu'une réfection complète très onéreuse et à échéance lointaine.

En Normandie, il est ressorti un besoin de rénovations de logements à la cité du Havre, qui offre des facilités de logement compte tenu de sa dimension. À Ouistreham, un logement de 4 pièces était proposé à la transformation en chambres meublées, afin de renforcer la capacité d'accueil d'agents de Paris-Spécial.

Au service territorial de Nantes, la rénovation de 9 logements à Saint-Malo, à Nantes et à La Rochelle était proposée.

En définitive, une enveloppe de 341 000 € a été prévue pour faire face au Brexit, s'ajoutant aux travaux déjà prévus de rénovation sur les cités concernées du littoral. Le budget rectificatif 2019 a retracé ce programme de dépenses, hors programmation immobilière.

Par ailleurs, une étude sur le marché immobilier a été adressée au délégué territorial à Lille. Elle conclut à l'absence de tension immobilière sur les bassins de vie de Calais et de Dunkerque. Elle a permis au délégué territorial d'évaluer les propositions de logements adressées par les bailleurs privés ou sociaux.

Un nouveau cycle de régularisation de charges

Le calendrier de la régularisation des charges a été redéfini pour tenir compte des capacités et du cycle de traitement induit par l'application ULIS de gestion locative. Il s'est appliqué pour la première fois en 2018 et concrétisé en 2019 pour le cycle de charges 2017.

La régularisation des charges est toujours un processus complexe qui associe les services territoriaux, l'agence comptable et le service central. Les services territoriaux intègrent tout d'abord les factures et les index des compteurs propres à chaque cité au cours de l'été suivant la période de référence. Cette tâche est retardée par les fournisseurs d'énergie, qui adressent leur facture souvent bien après la période de consommation. À l'automne, le service central vérifie les montants et les valeurs saisies dans l'application, ainsi que l'effet des clés de ventilation et des groupes de prix « provision ». Après les corrections apportées, le service central édite les décomptes de charges puis les transmet aux services territoriaux. Ces derniers les adressent aux résidents avant le 31 décembre de l'année suivant celle de l'exercice à régulariser, conformément au droit commun. S'ouvre alors une période d'examen par les intéressés.

En mars 2019, SOPRA, société éditrice de l'application ULIS, a livré l'interface « opérations diverses négatives » permettant d'effectuer la compensation avec la facturation des loyers adressée aux résidents. L'agence comptable, a intégré l'ensemble des opérations diverses négatives via cette interface. Les opérations diverses positives, c'est-à-dire les titres de recettes, sont traités via leur interface habituelle.

Un nouveau calendrier a donc été établi, en accord avec l'agence comptable :

La première quinzaine du mois de mars 2019, le processus de facturation a été lancé avec succès. Les services territoriaux ont reçu les avis d'échéance, qu'ils ont transmis aux locataires.

En semaine 11, les essais sur l'interface nouvellement livrée étant concluants, le service central a basculé l'ensemble des titres et des recettes dans leurs interfaces respectives.

Ces informations ont enfin été transmises à la DGFIP, pour traitement. La date de prélèvement a été arrêtée au **28 mars 2019**.

Ce calendrier a vocation à être reconduit chaque année.

La certification des comptes

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique, l'EPA Masse s'est engagé depuis 2017 dans la progression de la qualité comptable.

Un premier audit à blanc des cycles financiers de l'établissement a été établi par le cabinet Grant Thornton en 2017. Il a conclu à des manques de documentation ou des lacunes de procédures sur le montant des immobilisations et sur certains cycles métier. Les conditions d'exécution de l'exercice 2018 ont été perturbées : le lancement difficile des nouvelles applications de gestion locative et de gestion budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2018 a mobilisé grandement les équipes des services de la Masse, ne permettant pas de progresser.

En 2019, les services territoriaux, l'agence comptable et le service central ont réussi à produire les documents et justifications attendues du commissaire aux comptes. Avec l'appui du service comptable de l'État (DGFIP), les réponses ont été apportées sur la plupart des cycles et des processus. Pour la première fois, un service territorial, celui de Nantes, a été contrôlé sur place selon les normes et principes d'audit, avec succès.

Les comptes de l'année 2019 ont été certifiés par le cabinet Mazars à l'occasion de l'adoption du compte financier.

Duoday 2019

Créé en Irlande en 2008, le concept du DUODAY s'est ensuite développé dans l'ensemble des pays européens. Cette action a pour objet de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap dans le monde professionnel en associant, le temps d'une journée nationale, une personne reconnue travailleur handicapé avec un professionnel volontaire pour constituer un duo.

Ce stage d'immersion permet à la personne accueillie de découvrir un métier, d'observer ou de participer à une activité durant une journée de travail et de se projeter sur les possibilités d'accès à la sphère professionnelle rencontrée. Parallèlement, cet accueil permet à chacun de s'interroger sur le regard qu'il porte sur le handicap.

Sur l'initiative de l'adjointe du directeur et binôme Duoday, Muriel Meyer, le service central a accueilli Mme Annie F. le 16 mai 2019. Senior, elle est actuellement en recherche d'un emploi à mi-temps, après plus de 10 ans d'éloignement du marché de l'emploi. Quand Pôle Emploi lui a proposé de participer à l'opération, Mme Annie F. y a été d'autant plus favorable que le milieu de l'administration lui était inconnu.

Au programme, la présentation de la Masse des douanes, la visite des locaux et la rencontre des agents, dans l'ambiance très conviviale qui caractérise le service central de la Masse. Certains lui ont présenté leur parcours professionnel, qu'elle a pu mettre en regard du sien, étant graphiste de formation.

Mme Annie F. a tenu à remercier les agents qui l'ont accueillie : « Merci à vous, à l'équipe, pour ce regard bienveillant. C'est un premier pas pour moi et vous m'avez remise en confiance ». Les agents ont souligné le caractère constructif et dynamique de Mme Annie F., ainsi que cette initiative, qui leur a permis de se rendre compte que le handicap n'est pas toujours visible.

Les actions marquantes dans les services territoriaux en 2019

Pour enrichir la présente édition du rapport annuel d'activité de l'établissement, le service central a demandé aux services territoriaux de lui rapporter les événements ayant marqué leur activité durant l'année 2019, et qu'ils jugeraient utile de partager avec l'ensemble du réseau.

La présente restitution, rassemblant les éléments les plus significatifs au regard des réponses obtenues, permet de valoriser l'action des services territoriaux, acteurs au plus proche des résidents et bénéficiaires de la Masse.

Service territorial de Guyane

Au cours de l'année 2019, deux éléments particuliers d'ordre historique et culturel sont à retenir : une découverte historique à Cayenne et la mise en place d'un partenariat avec le lycée professionnel à Saint-Laurent du Maroni.

A Cayenne : redécouverte de M. Achille HOURY

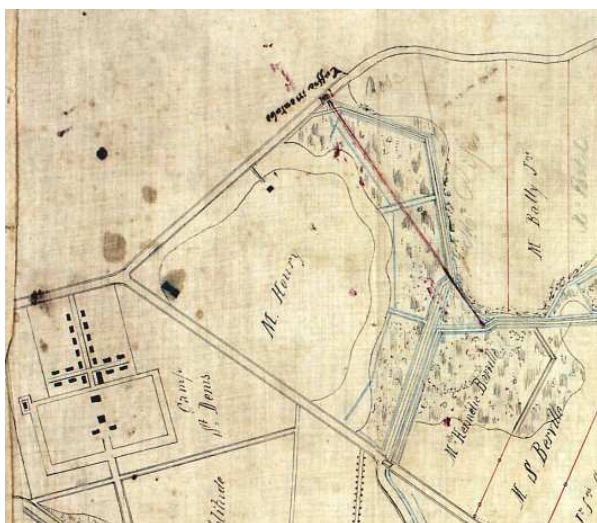
Lors de sa visite de localisation de la cité Rebard, la gestionnaire du service territorial de Guyane remarque une sépulture abandonnée, dont la plaque est brisée en 7 morceaux. Située non loin du bâtiment III où logent six fonctionnaires des douanes, elle est au nom de Achille HOURY.



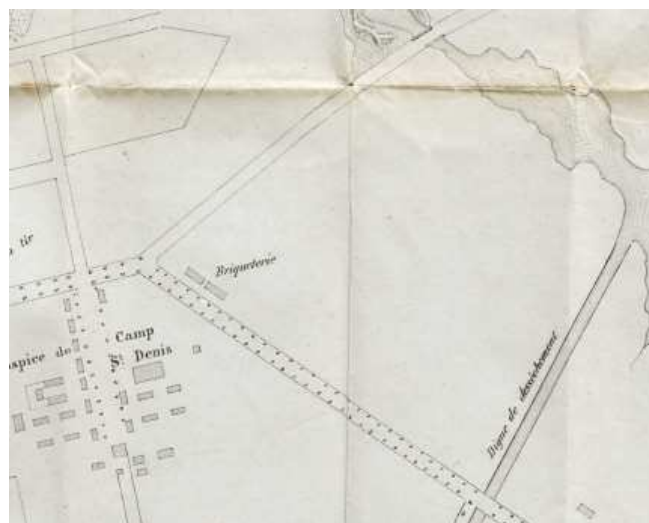
Alors que personne ne semble s'y intéresser, le responsable de cité et la gestionnaire du ST prennent contact avec la direction *Musées et Patrimoine*, du pôle *Culture, Patrimoine et Identités* de la Collectivité Territoriale de Guyane. Après quelques mois, le service territorial est contacté par le directeur de la direction *Musées et Patrimoine*. L'enquête menée par son équipe est fructueuse, permettant de retracer la biographie de Achille HOURY.

Né le 26 janvier 1822 à Lille et mort le 28 février 1895 à Cayenne, ce Parisien d'origine a joué un rôle important dans la vie administrative et politique de la Guyane. Il exerça en effet comme Commandant du Pénitencier de Kourou, Maire de Cayenne à deux reprises, Conseiller privé du gouverneur, Président du conseil général de la Guyane, Président de la chambre d'agriculture de la Guyane.

Par acte du gouverneur en 1850, Achille HOURY bénéficia d'une concession provisoire du terrain correspondant à l'actuel site de la cité Rebard. Il y dirigea notamment une briqueterie et y exerça son goût pour l'agriculture.



Plan des environs de la ville de Cayenne, Archives territoriales de Guyane, 1^{er} mars 1876



Plan de la ville de Cayenne, Impr. Dupont, Manioc.org, FRA110130026i1

Ce n'est qu'en 1927 que le terrain fut acquis par l'industriel Euphrasius Rebard, donnant son nom à la cité.

A Saint-Laurent du Maroni : mise en place d'un partenariat avec le lycée professionnel

Le service territorial a été interpellé sur l'état dégradé de la clôture de la cité de Saint-Laurent-du- Maroni,, mitoyenne à l'Agence Régionale de Santé. Cette construction présente la particularité historique et patrimoniale d'avoir été bâtie par des forçats.



Après avoir réalisé un repérage de la zone, le service territorial a organisé une réunion avec les différents responsables du site. le service territorial a contacté le lycée professionnel de Saint-Laurent afin de créer un partenariat avec une classe d'apprentissage axée sur la maçonnerie afin que les élèves reconstruisent cette clôture en briques rouges à l'identique.

Le service territorial est dans l'attente de la signature de ce partenariat qui permettra la sauvegarde du patrimoine guyanais.

Service territorial de Lille

Deux faits marquants en 2019 : la question du logement des agents « Brexit » dans les Hauts-de-France d'une part, la réception des travaux de rénovation du clos-couvert de la cité de Mons-en-Barœul le 1er juillet 2019 d'autre part.

La gestion du logement des agents Brexit dans les Hauts-de-France

Le rétablissement d'une frontière douanière avec le Royaume-Uni s'est traduit l'examen des conditions de logement des renforts attendus sur les postes de douane du Dunkerquois et du Calaisis. Pour préparer l'accueil de ces agents, le service central a souhaité établir un diagnostic de l'offre mobilisable de logements au sein de la CTM de Lille. Ainsi, une étude sur le marché immobilier du logement dans la région des Hauts-de-France a été produite le 29 novembre 2018. Par ailleurs, le service central s'est déplacé dans les cités du littoral Nord le 3 décembre 2018, accompagné par les agents du service territorial de Lille.

L'implication du service territorial de Lille et de la direction de Dunkerque dans le suivi des chantiers et dans la gestion des cités ont permis d'accompagner les importants investissements dans le cadre des programmations immobilières de 2017, 2018 et 2019 dans les cités de Calais et de Dunkerque. En outre, des moyens supplémentaires pour la rénovation de logements ont été votés par le conseil d'administration dans le cadre d'un budget rectificatif le 4 octobre 2019 pour les mêmes résidences.

Afin d'étoffer l'offre de logements individuels dans la région lilloise, notamment pour les agents de Paris-Spécial, trois chambres meublées ont été créées par le service territorial de Lille dans la cité de Mons-en-Barœul.

En complément de ces mesures de densification et diversification du parc domanial de la Masse, le service territorial de Lille et les correspondants sociaux du ressort de la direction interrégionale de Lille ont engagé des contacts avec des bailleurs sociaux à Calais et Dunkerque pour augmenter le volume des offres.

Ces préparatifs ont abouti le 5 août 2019 à l'attribution, par la commission territoriale de la Masse de Lille, de 28 logements pour les agents Brexit, nommés en première affectation pour la plupart. Afin de faire face à l'urgence et aux situations spécifiques de certains agents, des commissions d'attribution exceptionnelles ont été organisées les 17 juillet, 1^{er} août, 25 septembre et 6 novembre 2019 pour l'attribution de 9 nouveaux logements.

La réception des travaux de rénovation du clos-couvert de la cité de Mons-en-Barœul le 1er juillet 2019

Suite au vote du conseil d'administration de l'établissement le 1er décembre 2015, la rénovation complète du clos-couvert de la cité de Mons-en-Barœul a été inscrite à la programmation immobilière au titre de l'année 2016 pour un montant total de 550 000 €. Ce chantier d'envergure avait pour finalité des améliorations conséquentes du lieu de vie, une aération performante et saine des logements par l'installation d'une VMC, des économies d'énergie à travers une meilleure isolation et une mise aux normes de sécurité dans le cadre d'une rénovation majeure de l'esthétique de la façade du bâtiment.

Une réunion d'information des locataires a été organisée le 1er octobre 2018 afin de leur présenter le projet et soumettre à leur approbation le planning prévisionnel, compte tenu des nuisances et contraintes occasionnées. Les travaux ont été réalisés en plusieurs phases : entre novembre 2018 et décembre 2018 pour la première ; de janvier à juin 2019 pour la seconde.

La réception des travaux le 1er juillet 2019 et la remise en état des espaces verts endommagés par les engins de chantier à l'automne 2019 sont venus clore ce chantier qualifié d'« exemplaire », illustrant l'excellente collaboration entre le service territorial de Lille, le service central et le mandataire de maîtrise d'ouvrage public dans la conduite de chantiers d'envergure.



Service territorial de Lyon

Outre une meilleure appropriation des fonctionnalités offertes par les outils ULIS et Y2, sont également à souligner les actions conduites en 2019 à destination des responsables de cité et des locataires.

Gestion locative

Afin d'améliorer les relations entre le service territorial et les locataires, des rencontres ont commencé à être organisées sur site en 2019 (cités de Gex et de Cornières). Deux autres réunions ont également été programmées en février 2020 (Coteau et Thairy).

Dans ce cadre, deux agents du service territorial se déplacent sur site à une date convenue pour d'une part, faire connaître aux locataires le cadre d'intervention du service territorial et, d'autre part, discuter des problématiques rencontrées au sein de la cité. Ce type de réunion permet d'instaurer avec les locataires des échanges plus fluides

et parfois plus apaisés que des échanges par mail. Cela est également l'occasion d'apporter un soutien aux responsables de cité présents.

Par ailleurs un livret de bienvenue destiné aux nouveaux locataires a été édité en 2019. Cette initiative pourrait être déployée sur tous les services territoriaux à l'avenir.

Responsables de cité

Afin d'améliorer l'échange d'informations avec les responsables de cité, le service territorial a diffusé en juin 2020 le premier numéro EPA MAG, bulletin d'informations destiné aux responsables de cité. Ce premier numéro était notamment consacré aux nouveautés du RAOL ainsi qu'aux dispositions de la convention IRSI.

Par ailleurs, à l'occasion de la réunion des responsables de cités organisée en septembre 2019, deux agents du service territorial ont répercuté aux responsables de cités présents la formation *Pathologie du bâtiment* dispensée en juin 2019 à l'ENDT.

Service territorial de Martinique

L'année 2019 a été marquée par la continuation de l'amélioration du cadre de vie des locataires et par la poursuite de l'instruction du projet de construction de la future cité du Marin.

Amélioration du cadre de vie des locataires suite aux travaux de rénovation de la cité de la Trinité

A la cité de Trinité, en dehors des travaux de rénovation et de branchement du réseau d'évacuation des eaux de pluies, réalisés par anticipation de la programmation immobilière, à la fin de l'année 2018, les deux projets suivants ont été menés à bien :

- remplacement du grillage du site, côté rue, avec élagage préalable, à la fois pour limiter le risque de projection en cas de vent cyclonique et permettre l'évacuation de l'ancienne clôture et la pose de la nouvelle, pour un coût total de 28 000,00 €,
- excavation de six des dix terrains de la cité, après consultation des locataires, afin de limiter les gravats affleurant en surface, présentant un risque de blessure et afin d'améliorer la jouissance de ces terrains par les locataires (jeux, plantation, usage des pelouses privatives, etc.), pour un coût total de 7 700,00 €.

Les locataires de la cité de Trinité ont également bénéficié en 2019 de la pose d'un robinet extérieur pour les maisons qui n'en étaient pas dotées et de la réfection partielle de la chaussée intérieure desservant la cité.

Avancement du projet de construction de la future résidence du Marin

Des étapes supplémentaires ont été franchies dans le cadre du projet de construction d'un ensemble de logements, sur le territoire de la commune du Marin sur un terrain domanial affecté à l'EPA Masse. Un projet de bail à construction a en effet été soumis au service des domaines de la Martinique, afin que l'établissement mette le terrain à disposition d'un bailleur social. L'objectif est d'y construire 42 logements dont 10 seraient réservés par la Masse et 4 par l'ALPAF.

Service territorial de Méditerranée

Cette année 2019 a été marquée par le renouvellement important des agents du ST et la concrétisation du projet d'installation d'étudiants dans les bâtiments G et K de la cité de la Joliette.

Un service renouvelé à 80%

Le service territorial de Méditerranée a fait l'objet de profonds remaniements en 2019 au niveau de son personnel. Sur un effectif de 5 agents, 4 nouvelles recrues sont arrivées à intervalles successifs : 2 collègues ACP2 sortis de stage fin mai, une nouvelle responsable de service en septembre et une collègue ACP1 en novembre 2019.

Le service central et l'agence comptable ont donc été très sollicités par la nouvelle équipe qui, pour son baptême du feu, a connu son premier audit diligenté par le service central, sa première régularisation des charges, la clôture comptable et la période d'inventaire.

La création de logements pour étudiants dans les bâtiments G et K de la cité de la Joliette

Sur les onze bâtiments de la cité de La Joliette, les bâtiments G et K n'étaient plus utilisés depuis une dizaine d'années. Afin d'éviter leur dégradation, des repreneurs ont été recherchés. Le responsable de la politique immobilière de l'État (RPIE) a mis en relation l'EPA Masse avec le CROUS, qui était en quête de bâtiments afin de construire de nouveaux logements étudiants. En 2019, le CROUS a signé avec France Domaine une convention d'utilisation pour les bâtiments G et K de la Joliette. Le CROUS est désormais responsable de ces deux bâtiments.

Une réunion d'information auprès des locataires de la cité a été organisée par la chef du PLI le 7 octobre 2019 afin d'évoquer les travaux prévus par le CROUS, à savoir :

- le désamiantage des bâtiments sous contrôle strict ;
- le cloisonnement et la rénovation des appartements ;
- le ravalement des façades ;
- le remplacement des volets ;
- l'installation d'une chaufferie (gaz) entre les bâtiments G et K.

Les travaux initialement prévus sur une durée d'une année, de juin 2019 à août 2020, ont été lissés sur deux ans, voire sur une durée plus longue, en prévoyant l'ouverture d'un bâtiment à l'occasion d'une rentrée universitaire et du second pour la rentrée suivante. L'objectif est de construire 70 logements destinés à accueillir 200 étudiants en colocation, tout en favorisant les relations intergénérationnelles avec les anciens de la cité.

Service territorial de Metz

L'amélioration des conditions d'habitat et l'efficience gestionnaire marquent cette année 2019.

Amélioration des conditions d'habitat

- Dans le cadre du déploiement de la fibre optique en Alsace, des conventions locales ont été signées avec la société ROSACE. Quatre cités sont concernées par cette avancée.
- Huit cités connaissent une campagne de renouvellement des mandats ou de recrutement pour la fonction de responsable de cité.

Efficience gestionnaire

- Après étude du dossier en commission territoriale, la remise aux Domaines de la cité inoccupée de Bantzenheim, très proche de celle de Chalampé, a été proposée au service central. En revanche, la cession d'une partie du terrain de la cité voisine de Chalampé, demandée par la commune pour étendre la salle des fêtes du club de rugby, a été refusée pour préserver l'agrément de la cité.

- Le trésorier général des douanes, agent comptable de l'établissement, ayant participé à cette même CTM, a souligné que l'endettement des locataires, en nombre et en hauteur, est en nette diminution par rapport à l'année précédente.

Service territorial de Nantes

Deux points méritent d'être signalés : les travaux réalisés dans le cadre du Brexit et la participation du service territorial au processus de certification des comptes de l'EPA Masse.

Travaux réalisés dans le cadre du Brexit

- La Cité des douanes de Nantes a bénéficié, dans le cadre des crédits « Brexit », d'une enveloppe budgétaire de 40 000 €. Ainsi, les appartements A11, D40 et B15 ont pu être rénovés. Ces rénovations ont permis de faire face à une situation très tendue en matière de logement à Nantes ; en effet, le service territorial avait dû refuser fin 2018 plusieurs demandes de logements en raison du manque d'appartements disponibles.

- Trois appartements ont également pu être entièrement rénovés à la Cité des douanes de La Rochelle, pour un montant de 60 000 € ; à Saint-Malo, deux appartements ont également bénéficié d'un nettoyage complet.

Certification des comptes de l'EPA Masse

Le service territorial a reçu au mois d'octobre 2019 l'auditeur du cabinet Mazars, accompagné du service central, dans le cadre de la certification des comptes de l'EPA Masse. La traçabilité de la piste d'audit implique que le commissaire aux comptes puisse se rendre au plus près des faits générateurs des opérations comptables.

Les conclusions très favorables de l'audit effectué à Nantes par le cabinet Mazars ont pu être étendues à l'ensemble des services territoriaux et contribuer significativement à l'appréciation globale de la maîtrise de la qualité comptable par la Masse.

Les dates marquantes en 2019

JANVIER

- 8 : Présentation des futurs travaux de réhabilitation de la résidence de Tremblay II par le bailleur 1001 Vies Habitat.
- 21 : Réunion de lancement de la certification des comptes avec le cabinet MAZARS.
- 24 : Comité de pilotage du système d'information (applications Ulis et Y2) avec SOPRA, l'agence comptable et CEGID.

FÉVRIER

- 27 : Restitution des travaux du commissaire aux comptes (Mazars).
- 28 : Clôture du calcul des régularisations de charges 2017.

MARS

- 1er : Mission d'accompagnement par YMAGO à l'analyse et à la clôture du compte financier 2018.
- 20 : Réunion de la commission d'approbation et de vérification des comptes et de la commission préparatoire du conseil d'administration du 03 avril 2019.
- 27 : Groupe de travail Loyers ajourné en l'absence des représentants du personnel
- 29 : Audition par Mme Gérard-Chalet, chargée d'une mission par le Ministre sur la fonciarisation du parc immobilier résidentiel de l'Etat.

AVRIL

- 03 : Réunion du conseil d'administration (ajournée).
- 16 : Réunion du conseil d'administration.
- 24 : Rencontre du bailleur SEQENS (France Habitation).

MAI

- 14 : Réunion du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (ajournée).
- 16 : Accueil d'une personne en situation de handicap dans le cadre du Duoday .
- 17 : Réunion avec VAD, mandataire pour les travaux des services de Méditerranée et Corse.
- 24 : Réunion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).
- 22 : Lancement du marché de mesurage des cités (2^e vague) le 22 mai : réunion des prestataires.

JUIN

- 13 : Groupe de travail sur les responsables de cité.
- 18 au 20 : Formation des responsables de cités aux risques de pathologie du bâtiment à l'END Tourcoing..

« La Masse des douanes »

- 20 : Réunion avec AXA, assureur de l'EPA Masse.
- 24 au 26 : Formation sur le logiciel de gestion locative Ulis à l'END Tourcoing.
- 27 au 28 juin : Formation sur le logiciel de gestion comptable et budgétaire Y2 à l'END Tourcoing.

JUILLET

- 5 : Groupe de travail sur les perspectives immobilières en Île-de-France

AOÛT

- 8 et 9 : visite de cités du service territorial (ST) Lyon-Annecy et commission territoriale ARA
- 26 : Examen avec le ST Guyane du projet de réhabilitation à Saint-Georges de l'Oyapock

SEPTEMBRE

- 4 : Groupe de travail relatif à la programmation immobilière de l'année 2020.
- 4 : COPIL en vue de développer le progiciel ULIS avec SOPRA.
- 5 : Point d'étape agence comptable – service central pour la clôture de gestion.
- 10 : Visite de la cité de L'Hay-les-Roses avec le service territorial de Paris IDF.
- 19 : Réunion bilatérale avec la cheffe du PLI Méditerranée.
- 19 : Réunion de la commission préparatoire du conseil d'administration du 4 octobre 2019.
- 26 : Accompagnement par Grant Thornton sur la fiabilisation des immobilisations.

OCTOBRE

- 4 : Réunion du conseil d'administration.
- 8 au 10 : Audit du service territorial de Nantes par Mazars, commissaire aux comptes
- 30 : Examen par la DGFIP CE2B et DIE du plan d'action en vue de la certification des comptes avec l'agence comptable.

NOVEMBRE

- 4 : Séminaire des services territoriaux.
- 6 : Réunion avec la DIE en vue de la relance du projet de construction au Marin.
- 28 : Restitution par Grant Thornton de l'accompagnement à la certification des comptes.

DÉCEMBRE

- 4 : Bilan du plan d'action de certification des comptes avec l'agence comptable.
- 9 : Prise de contact avec le bureau COM pour des actions conjointes.
- 13 : Envoi aux services territoriaux des décomptes de charges locatives 2018.
- 16 : commission territoriale de la Masse d'Île-de-France sur la sécurité à Tremblay.

PREMIÈRE PARTIE :

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'EPA Masse

I- Organisation de l'EPA Masse

I-1 Présentation générale de l'établissement

Créé par décret n° 1997-1181 du 24 décembre 1997 portant statut de la Masse des douanes, modifié respectivement en 2002 et en 2006, l'établissement public administratif (EPA) « La Masse des douanes » est doté de la personnalité morale et financière.

Le décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes a réformé certains des fondamentaux originels de l'établissement et a adapté les conditions de logement aux évolutions de la propriété publique. Il permet d'élargir et sécuriser les conditions d'occupation selon les catégories de bénéficiaires, notamment en les précisant.

I-2 Organisation de l'établissement

I-2-1 Un service central

Placé sous l'autorité du directeur de l'établissement et ordonnateur principal, Alain LEFEBVRE, le service central se situe à Vincennes depuis le 10 juillet 2018, à proximité des organismes d'action sociale des ministères économiques et financiers, l'ALPAF (logement) et l'AGRAF (restauration).



Au 31 décembre 2019, le service central compte 15 agents dont deux jeunes apprentis. Il se structure autour de trois sections :

- une section *Affaires générales* ;
- une section *Politique budgétaire et patrimoniale*;
- une section *Vie locative*.

L'organigramme 2019 du service central figure en **annexe n°1**.

I-2-2 Une agence comptable

L'agence comptable existe comme entité comptable unique de l'EPA Masse (pour un réseau de 15 ordonnateurs) depuis 2014. Au 31 décembre 2019, elle compte 17 agents placés sous l'autorité de l'agent comptable de l'EPA nommé par arrêté du 3 novembre 2014, M. Pascal RIGAUD, également trésorier général des douanes.

Dédiée à la gestion comptable de l'établissement public, l'agence comptable :

- procède à la perception, spontanée, amiable ou forcée, de toutes les recettes de l'établissement (loyers et charges des immeubles en gestion EPA, subvention) ;
- exécute l'intégralité de ses dépenses, dans le cadre du mode facturier (en vigueur depuis début 2017) et tient sa comptabilité.

L'année 2019 a ainsi été le sixième exercice de l'agence dans sa forme actuelle.

Poste comptable assignataire, dirigée dans le cadre d'une adjonction de service par le trésorier général des douanes, l'agence comptable EPA Masse, dont l'organigramme 2019 est joint en **annexe n°2** rend ses écritures directement au juge des comptes.

Le bilan d'activité détaillé de l'agence comptable pour 2019 est joint en **annexe n° 3**. Il fait apparaître les faits marquants suivants :

- en matière de dépenses, l'année 2019 a permis la montée en maturité du fonctionnement de la chaîne de la dépense Masse. Deux points sont à retenir sur ce volet :
 - la mise en place d'une régulation des factures orphelines de service fait (SF) ;
 - l'application, pour la première fois, d'un dispositif de décompte des intérêts moratoires légaux, avec de premières conséquences budgétaires encourageantes.
- en matière d'encaissement et de recouvrement, l'agence comptable a récolté les fruits d'une politique de recouvrement réfléchie sur plusieurs années. Deux faits sont à retenir sur ce volet :
 - l'effondrement des impayés (-41%) et la baisse marquée du nombre de débiteurs (134 au 31 décembre 2019), notamment liés à la précocité de l'action recouvrement et à l'accroissement du recours à la saisie administrative à tiers détenteurs (SADT);
 - la progression du paiement spontané de la redevance d'occupation qui atteint plus de 95 % en fin d'année.
- enfin, des avancées considérables sont à souligner dans la tenue des comptes. L'ensemble des recommandations à finalité comptable formulées par le Commissaire aux comptes en suite de son premier audit ont été mises en œuvre, accompagnant ainsi la volonté de l'établissement de viser au plus tôt l'obtention d'une certification de ses comptes avec réserves.

I-2-3 Un réseau déconcentré de délégués territoriaux

Composé de 14 services territoriaux (ST) implantés en métropole et dans les départements d'outre-mer, le réseau de l'EPA Masse des douanes est placé sous la responsabilité de délégués territoriaux, directeurs interrégionaux ou régionaux des douanes, qui sont ordonnateurs secondaires et qui président les commissions territoriales de la Masse (CTM).

Les services territoriaux sont situés au siège des commissions d'interrégions douanières, à l'exception des circonscriptions de Bayonne, Corse, Guadeloupe et Guyane.

Tableau n° 1 : Réseau de la Masse des douanes

Commissions territoriales de la Masse	Lieu d'implantation du service territorial
Bayonne	Direction régionale
Corse	Direction régionale
Dijon	Direction interrégionale
Île-de-France	Direction interrégionale
Guadeloupe	Direction régionale
Guyane	Direction régionale
Lille	Direction interrégionale
Lyon	Direction interrégionale
Martinique	Direction interrégionale
Méditerranée	Direction interrégionale
Metz	Direction interrégionale
Montpellier	Direction interrégionale
Nantes	Direction interrégionale
Rouen	Direction interrégionale

La cartographie précise figure en **annexe n°4**.

I-2-4 Un réseau de responsables de cité

L'instruction n° 13001078 du 20 décembre 2013, prise sur la base de la délibération du Conseil d'administration du 20 novembre 2013, a défini les nouvelles règles applicables aux agents des douanes nommés responsables de cités par le directeur de l'EPA et précisé leurs fonctions ainsi que les conditions des décharges horaires qui leur sont accordées. Maillon essentiel du fonctionnement de l'EPA, les responsables de cité prennent en charge diverses tâches locatives et contribuent au bon entretien du patrimoine immobilier de l'établissement.

La décharge horaire des responsables de cité est calculée à partir d'un barème tenant compte principalement du nombre d'appartements dans la cité considérée. Elle compense l'investissement attendu des agents qui en sont chargés, lesquels assurent également leurs fonctions dans leurs services respectifs. La NA Masse n°15001094 du 21 décembre 2015, relative aux décharges horaires des responsables de cités et au bilan de la réforme, rappelle aux services territoriaux les critères d'attribution des décharges horaires des responsables de cité et précise les améliorations recommandées pour garantir la fiabilité du mode de gestion centralisé.

Le groupe de travail tenu le 13 juin 2019 sur la redéfinition des fonctions de responsable de cité a mis en lumière la problématique de la perte d'attractivité de cette fonction, essentielle au bon fonctionnement de l'établissement. Plusieurs pistes d'amélioration ont été dégagées. La révision du statut des responsables de cité, l'allongement mesuré de leur régime de décharge horaire et l'enrichissement de leur formation devraient permettre d'améliorer la situation. Par ailleurs, à l'instar de ce qui a été expérimenté en Île-de France, les activités effectuées au titre de responsable de cité doivent pouvoir être évaluées lors de l'entretien annuel d'évaluation professionnelle. Ces propositions sont en attente de validation par la sous-direction RH.

Au 31 décembre 2019, l'EPA compte 84 responsables de cité (titulaires et suppléants). Le tableau ci-après en précise la répartition par CTM. 21 nominations de responsables de cité ont été établies en 2019 (avec une date d'effet pour 2019), dont 5 nominations de responsables l'ont été à leur propre succession.

Le nombre total ne doit pas occulter les difficultés à trouver des candidats dans certaines cités puisque 13 postes de titulaires n'ont pas été pourvus au 31 décembre 2019.

Tableau n° 2 : Nombre de responsables de cités par CTM au 31 décembre 2019

CTM	Nombre de responsables de cité titulaires	Nombre de responsables de cité suppléants	Total des nominations
Bayonne	6	0	6
Corse	4	2	6
Dijon	4	3	7
Guadeloupe	3	0	3
Guyane	3	2	5
Île-de-France	5	0	5
Lille	2	0	2
Lyon	10	7	17
Martinique	2	1	3
Méditerranée	10	1	11
Metz	7	0	7
Montpellier	6	1	7
Nantes	2	0	2
Rouen	3	0	3
Total	67	17	84

I-3 Le personnel de l'établissement

Au 31 décembre 2019, 110 agents des douanes exercent des fonctions pour l'EPA Masse dont 93 pour le réseau ordonnateur et 17 pour l'agence comptable. Ils représentent 71,76 emplois temps plein travaillé (ETPT).

Le montant total de la masse salariale supportée par la DGDDI s'élève à 5 327 057 € en 2019 charges incluses. En 2018, ce montant s'élevait à 5 605 107 €. Cette différence importante s'explique à la fois par une variation à la baisse des ETPT pour les catégories A (-4,6) et B (-0,69), par une variation à la hausse pour les catégorie C (+2,74) et par un total en ETPT moins élevé en 2019 (71,76) qu'en 2018 (73,98).

Tableau n° 3 : Évolution des personnels titulaires et de la masse salariale (données au 31 décembre)

	2018*	2019*
Effectifs physiques	110	110
ETPT	73,98	71,76
Masse salariale	5,6 M€	5,3 M€

*y compris les deux apprentis

En outre, l'EPA emploie 4 agents contractuels, dont 3 gardiens d'immeubles et 1 femme de ménage.

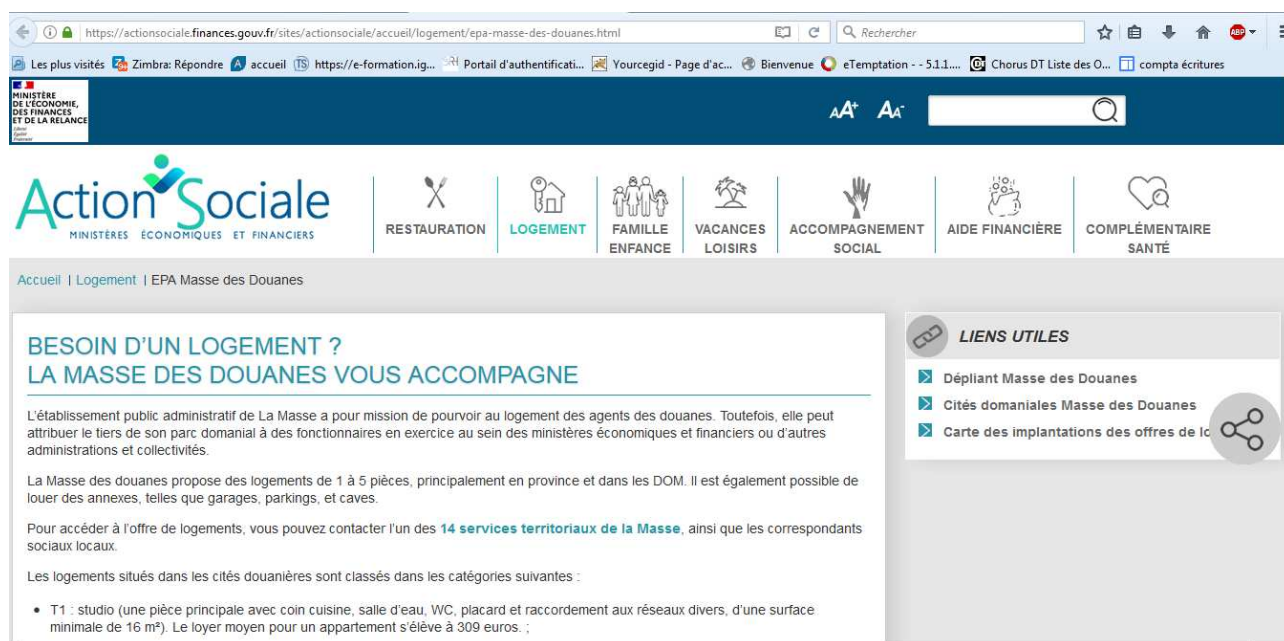
Le bilan social de la Masse des douanes, en **annexe 5**, détaille les données relatives aux personnels, leurs mouvements, la masse salariale ainsi qu'à la formation professionnelle.

I-4 La communication

I-4-1 La diffusion de l'offre de la Masse à tous les agents des ministères économiques et financiers.

Tous les agents publics, et en priorité les agents des administrations financières, ont vocation à occuper un logement du parc domanial de l'EPA Masse dans les cités où des disponibilités se font jour, dans les conditions du règlement d'attribution et d'occupation des logements (RAOL), dans la limite du tiers du nombre de logements. La difficulté est de porter à leur connaissance les vacances durables de logements dans certaines cités. Jusqu'à présent, cette tâche reposait sur la seule responsabilité des services territoriaux et des contacts qu'ils pouvaient prendre avec les délégués départementaux de l'action sociale.

Afin de les aider dans leur action, le service central a travaillé avec le bureau SRH3C de la sous-direction des politiques sociales et des conditions de travail du secrétariat général des ministères économiques et financiers pour diffuser l'offre de la Masse sur le portail Alizé. Depuis le mois d'août 2019, une page Alizé est consacrée à la présentation de l'établissement.



A l'adresse suivante <https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/accueil/logement/epa-masse-des-douanes.html>, les intéressés ont accès à la typologie des logements et aux conditions d'accès. Sont également disponibles :

- le dépliant EPA Masse précité
- La liste des cités domaniales et des points de contacts
- La carte des implantations des cités.

Cet accès élargi à l'offre de l'établissement est une avancée significative en vue d'accroître la connaissance et l'occupation des logements de la Masse. Elle vient en complément des prestations de logements déjà proposées par le ministère par l'entremise de l'ALPAF.

I-4-2 La Lettre de l'EPA

La *Lettre de l'EPA Masse* se veut le support d'information privilégiée avec les agents et avec les résidents de la Masse. D'un format recto-verso, ce bulletin périodique d'information vise à :

- renforcer les relations et échanges d'information entre l'établissement et ses locataires ;
- partager et coordonner la gestion courante entre toutes les composantes du réseau ;
- susciter une identité professionnelle commune entre les agents concernés, autour du cœur des missions de l'EPA.

Sa parution présente un format de 2 pages sur une maquette conçue par le bureau de la communication de la direction générale des douanes et droits indirects. La *Lettre de l'EPA Masse* est composée d'un éditorial, de deux articles portant sur l'actualité des services territoriaux ou central et d'un entretien (« *Trois questions à* ») avec un gestionnaire, responsable de cité ou toute autre personne souhaitant faire découvrir des activités et responsabilités méconnues. Elle contribue ainsi à animer un réseau professionnel de l'habitat à la douane.

Le numéro 45, publié en mars 2019, revenait sur le cycle de régularisation des charges, en présentant les contraintes et les garanties de ce processus annuel. Les mesures prises par la Masse en vue du Brexit étaient présentées. Une gardienne de cité présentait son action quotidienne.

Le numéro 46, publié en août 2019, débutait par un éditorial signé de l'agent comptable, M. Pascal Rigaud, dans lequel il présentait les principes de son action en matière de recouvrement des impayés. Le chef du service facturier (SFACT) Masse, M. Giraud Belair, concluait la lettre en expliquant combien la comptabilité était un outil passionnant pour améliorer le fonctionnement de l'établissement.

Une large diffusion de la *Lettre de l'EPA Masse* est assurée par les services territoriaux, puisqu'elle est adressée en version papier aux locataires, responsables de cités et collègues intéressés. Le service central en assure également une diffusion aux organismes partenaires.

I-4-3 Le dépliant EPA Masse

Il s'agit d'une présentation de l'établissement sous forme d'un livret de 4 pages ciblant un public élargi de jeunes collègues douaniers, d'agents des ministères économiques et financiers ou de tout correspondant extérieur intéressé, en leur faisant découvrir en quelques lignes et images, les services proposés par l'EPA Masse.

Le bureau de la communication de la DGDDI a assuré la mise en page et l'impression des premiers exemplaires. Le service central a rédigé le contenu. Les écoles de la DNREFP et les services territoriaux se chargent de sa diffusion.

I-5 Organisation d'un séminaire à l'attention des services territoriaux

Chaque année, sur l'initiative de son directeur et son adjointe, l'établissement organise au moins un séminaire à l'attention des agents des services territoriaux au cours duquel est abordée l'actualité réglementaire et organisationnelle de l'établissement.

Ce séminaire a notamment permis d'échanger sur le processus de commande publique, le suivi et la réception des travaux, la partie Accueil et commercialisation dans ULIS, les questions budgétaires liées à la fin de gestion comptable et les enjeux de la certification des comptes engagée par l'établissement.

Cette année, cet événement s'est déroulé à la direction générale des douanes à Montreuil, le 4 novembre 2019. Le vice-président du conseil d'administration, M. François Bolard, sous-directeur des finances et achats de la DGDDI a présidé et ouvert les débats.

Le chef de l'agence comptable, après avoir fait état des retours d'expérience de la deuxième année de GBCP et des trois premières années de recouvrement régalien, a enrichi ses propos des enseignements qui en ont résulté.

La présence de l'ensemble du personnel du service central à cette rencontre fut propice à renforcer les liens et à partager les expériences entre ces derniers, les agents de l'agence comptable et ceux des services territoriaux. Les échanges, animés par le directeur de l'établissement, ont notamment porté sur l'exécution de la programmation immobilière et la politique générale de l'établissement.

Les retours des participants ont été très positifs, lesquels ont, de manière générale, estimé cette journée à la fois enrichissante et constructive.



II-Fonctionnement de l'EPA Masse

II-1 La gouvernance et le dialogue social au sein de la Masse

La nature paritaire des instances de l'EPA Masse des douanes constitue une spécificité de l'établissement. La gouvernance et le dialogue social sont structurés autour d'instances formelles et régulières.

II-1-1 Les groupes de travail et les commissions préparatoires du conseil d'administration

En 2019, trois groupes de travail (GT) se sont réunis.

Le tableau ci-dessous détaille les dates et thématiques abordées lors de ces instances.

Tableau n° 4 : Calendrier des GT tenus en 2019

Date	Objet
13/06/19	GT sur les responsables de cités.
05/07/19	GT sur les perspectives immobilières en Île-de-France.
04/09/19	GT sur la programmation immobilière 2020.

Sur la base d'une enquête conduite par le service central à laquelle ont répondu la moitié des services territoriaux et un tiers des responsables de cité, un groupe de travail sur la redéfinition des fonctions de responsable de cité s'est tenu le jeudi 13 juin 2019.

Présidé par la sous-directrice FIN, ce groupe de travail a réuni le service central de l'EPA Masse, les services territoriaux de l'Île-de-France et de Lyon-Annecey, les représentants du personnel au conseil d'administration de l'EPA et leurs experts. Les participants ont échangé sur les thématiques suivantes : l'attractivité de la fonction de responsable de cité, le périmètre des fonctions, la charge de travail et les décharges horaires, les conditions de nomination, la prise en charge des dépenses et la dotation de moyens matériels.

L'EPA Masse est réservataire de logements appartenant à des bailleurs sociaux, moyennant une subvention. Entre le 1^{er} juillet 2020 et le 31 décembre 2022, la moitié des réservations de logements en Île-de-France arrivent à échéance (354 logements sur un total de 708). Un premier groupe de travail s'est réuni le 6 juillet 2018 sur ce sujet. Le 5 juillet 2019, s'est tenu un second groupe de travail, dirigé par Isabelle Peroz, vice-présidente de l'EPA, regroupant les représentants du personnel nationaux et territoriaux (CTM d'Île-de-France) et l'EPA Masse (service central et territorial).

Ce groupe de travail a permis de poursuivre la réflexion concernant l'identification des besoins de l'établissement, en termes de localisation et de typologie de logements, dans une région où l'offre de logements est tendue, et également de clarifier les objectifs prioritaires au regard de la situation financière de l'établissement.

Comme chaque année, un groupe de travail s'est tenu le 04 septembre 2019 sur la programmation immobilière 2020. Les propositions de travaux et de rénovations de logements émanant des commissions territoriales de la Masse ont été examinées au regard des capacités budgétaires. Les opérations retenues au titre de la programmation immobilière 2020 ont été proposées au conseil d'administration du 04 octobre 2019.

II-1-2 Le conseil d'administration

Instance principale de l'établissement, le conseil d'administration de l'EPA Masse des douanes détermine la politique générale de l'établissement. Chacune de ses réunions est précédée d'une commission permettant de préparer, en collaboration étroite avec les représentants du personnel, les travaux du conseil d'administration.

Le directeur de l'établissement et le service central, avec l'appui de l'agence comptable sur les sujets budgétaires et comptables, préparent et exécutent les délibérations adoptées par cette instance. Deux conseils d'administration ont été organisés en 2019. Le tableau ci-dessous détaille les sujets abordés au cours de ces derniers.

Tableau n° 5 : Les délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'EPA en 2019

Conseil d'administration du 16 avril 2019		
Points généraux	Délibération n°1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 décembre 2018
Points budgétaires et financiers	Délibération n°2	Approbation du compte financier.
	Délibération n°3	Rapport du commissaire aux comptes
	Délibération n°4	Rapport du résultat de l'exercice financier 2018
Points juridiques	Délibération n°5	Modification du règlement intérieur du conseil d'administration
	Délibération n°6	Mandat de négociation avec les bailleurs sociaux franciliens
Point d'information	Délibération n°7	Admissions en non-valeur
Conseil d'administration du 04 octobre 2019		
Points généraux	Délibération n°1	Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 16 avril 2019
	Délibération n°2	Approbation du rapport annuel d'activité 2018
Points budgétaires et financiers	Délibération n°3	Budget rectificatif 2019
	Délibération n°4	Approbation du compte d'affectation spéciale
	Délibération n°5	Programmation immobilière 2020
	Délibération n°6	Budget initial 2020
Points d'information		Admissions en non-valeur accordées par le directeur de l'établissement
		Suites données au groupe de travail sur les responsables de cités
		Suites données au groupe de travail sur les perspectives immobilières en Île-de-France
		État des réservations de logement hors de l'Île-de-France

II-1-3 La commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC)

L'article 26 du décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes dispose que l'établissement comporte une commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC). Celle-ci est chargée de veiller à la régularité des opérations de gestion et comptables et d'assurer l'audit interne des procédures des services ordonnateurs et comptables incluant le système de contrôle de gestion.

Sous la présidence du vice-président du conseil d'administration, la CAVC se réunit avant le premier conseil d'administration de l'année. Elle donne notamment son avis sur la régularité des comptes de l'exercice budgétaire précédent.

Réunie le 20 mars 2019, la CAVC a examiné le rapport de gestion budgétaire 2018 rédigé par l'ordonnateur et l'annexe du compte financier établie par l'agent comptable. Dans son rapport d'audit, le commissaire aux comptes de l'établissement a indiqué qu'après vérification des comptes, il lui était impossible de certifier les comptes de l'établissement, du fait de limitations induites par la prise en main des deux nouveaux systèmes d'information que sont Y2 et ULIS. Soulignant la qualité des échanges entre l'agence comptable et le service central et des procédures déjà lancées tant du côté ordonnateur que du côté comptable, le commissaire aux comptes a ensuite précisé les axes qu'il convenait de renforcer, notamment en termes de documentation (circuit d'information, réalité de l'actif).

Le même jour, la commission préparatoire a examiné les sujets inscrits à l'ordre du jour de conseil d'administration du 16 avril.

II-1-4 Comité technique (CT) et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État a prévu, dans son article 7§1, la « *création, par arrêté, d'un comité technique de proximité dénommé comité technique d'établissement public, placé auprès du directeur de l'établissement* ». Ces dispositions sont applicables à l'EPA Masse des Douanes.

Le CT de l'EPA Masse des douanes a un caractère consultatif sur les sujets mentionnés à l'article 34 du décret qui concernent essentiellement l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Présidé par le directeur de l'EPA, la représentation du personnel est assurée par trois représentants élus (et trois suppléants) parmi les agents exerçant leurs fonctions pour plus de 50 % pour le compte de l'EPA Masse des Douanes. Les représentants élus au CT exercent leur mandat pendant quatre ans. Jusqu'au renouvellement des représentants des personnels à la fin 2018, les organisations représentées au CT EPA étaient : CFDT, SNAD-CGT et USD-FO. Depuis les élections 2018, seules la CFDT (2 sièges) et l'USD-FO (1 siège) siègent au CT et au CHSCT de l'établissement.

Les dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, s'appliquent à la Masse des douanes. Un CHSCT Masse des douanes dédié a été créé, en conséquence, par arrêté du 27 juillet 2012. Présidé par le directeur de l'EPA, le CHSCT EPA Masse des douanes a un caractère consultatif sur les sujets mentionnés aux articles 47 à 51 du décret du 28 mai 1982 modifié qui concernent essentiellement l'hygiène, les risques professionnels et les conditions de travail. Dans ces domaines, le CHSCT EPA apporte son concours au CT.

La représentation du personnel est assurée par trois représentants désignés par les organisations syndicales qui disposent d'élus au comité technique. Le CHSCT comprend également un assistant de prévention, un médecin de de prévention et un inspecteur santé/sécurité au travail.

Le CHSCT EPA, mis en place en 2013, a en charge les risques spécifiques à l'activité de l'EPA Masse. Il a donc une compétence complémentaire par rapport aux CHSCT de la DGDDI dont dépendent également les agents mis à disposition de l'EPA.

En 2019, le CT et le CHSCT EPA Masse se sont réunis pour rendre un avis sur les points suivants.

Tableau n° 6 – Ordre du jour des instances du 24 mai 2019

CHSCT	- approbation du nouveau règlement intérieur ; - approbation du PV du CHSCT du 15 mai 2018 ; - présentation de la note d'orientations ministérielles SSCT 2019 ; - présentation du guide pour la prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet (<i>pour information</i>) ; - présentation du livret pratique SST de l'EPA et des registres SST ; - DUERP et PAP 2019 ; - rapport de vérification de l'ISST pour les Minimes (<i>pour information</i>) ; - questions diverses.
CT	- approbation du nouveau règlement intérieur ; - approbation du PV du CT du 15 mai 2018 ; - bilan social 2018 (<i>pour information</i>) ; - questions diverses.

Représentants	Qualité	Syndicat	Résidence
Pascale BRIZIO	Titulaire	USD-FO	ST IDF
Nicolas ETCHEVERRIA	Titulaire	CFDT	ST Bayonne
Hugues BENJAMIN	Titulaire	CFDT	Agence comptable

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et le programme d'actions et de prévention (PAP) de l'EPA concernent les situations d'exposition liées aux missions spécifiques de l'EPA pour les agents du service central, ainsi que les contractuels dont la quotité de travail dans l'établissement est supérieure à 50 %. Le recueil des risques par le cadre de proximité s'est déroulé du 4 au 15 février 2019, par le biais d'entretiens collectifs (service central) et individuels (contractuels). Les informations ainsi recueillies ont été ensuite intégrées, de manière anonyme, dans l'application DUERP.

Le DUERP du service central de l'EPA et des contractuels présenté au CHSCT compte 24 lignes et totalise 111 situations d'exposition, détaillées dans la note d'information communiquée aux élus. 9 situations présentent un risque modéré, et 69 un risque faible. Le DUERP ne présente, ni situation préoccupante, ni risque aigu. Il existe cependant des risques psycho-sociaux, en particulier ceux liés aux exigences du travail et aux rapports sociaux.

II-1-6 Les commissions territoriales de la Masse

Le dialogue social à l'échelon territorial se structure au sein de deux types d'instances : les groupes de travail (GT) et les commissions territoriales de la Masse (CTM).

En application de l'article 20 du décret n° 2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse des douanes, les CTM se réunissent sous la présidence des délégués territoriaux de la Masse, fonction exercée par les directeurs régionaux ou interrégionaux des douanes et droits indirects compétents dans le ressort de la circonscription.

Les CTM ont pour mission de contribuer à la gestion de proximité de l'établissement en émettant des avis dans les domaines déterminés par l'article 21 du décret statutaire : attribution des logements, résiliation des titres d'occupation à l'initiative de l'établissement, engagement d'une procédure d'expulsion, programmation régionale des travaux, dossiers d'admission en non-valeur et de remise gracieuse, gestion locative des logements domaniaux et relations avec les bailleurs privés.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur des CTM, les 14 délégués territoriaux ont réuni à deux reprises au moins leur CTM au cours de l'année 2019.

Au regard des données transmises par les 14 services territoriaux, chaque CTM a réuni 2 groupes de travail en 2019, sur la programmation immobilière notamment.

Enfin, les services territoriaux organisent régulièrement des commissions d'attribution et de suivi d'attribution de logements. Le rythme est en général trimestriel voire mensuel pour les CTM à forte densité (Île-de-France et Méditerranée).

II-2 Aspects juridiques

II-2-1 Une stratégie patrimoniale en cohérence avec la politique immobilière de l'État

L'objectif d'augmenter le taux d'occupation des logements confiés à la Masse en permettant l'accès d'autres catégories de fonctionnaires et réciproquement demeure une priorité.

Toutefois, l'expérience de mutualisation entreprise en 2018 avec les RRPIE (responsables régionaux de la politique immobilière de l'État) n'a pas porté ses fruits. Sans remettre en cause l'ambition d'ouvrir plus largement l'accès croisé aux parcs de logements entre les différentes administrations, la mutualisation devrait être repensée selon un cadre plus structuré.

En 2019, l'EPA Masse a recouru à l'appui de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) pour l'analyse juridique des projets de montage financier et immobilier, en vue de la construction de logements sur le terrain dont la Masse dispose au Marin (Martinique). Celle-ci a confirmé que la Masse des Douanes ne pouvait plus recourir à un contrat domanial pour faire construire des biens immobiliers destinés à répondre à ses besoins depuis l'entrée en application de l'ordonnance du 23 juillet 2015 (code de la commande publique. Toutefois, la DIE s'est montrée volontaire pour accompagner la Masse et le service territorial de Martinique dans ses recherches.

II-2-2 L'effet de la majoration de la redevance en fonction des revenus

Cette majoration a pour but de répartir plus équitablement l'effort d'autofinancement de l'établissement par des redevances d'occupation en sollicitant davantage les revenus élevés.

À partir du 1^{er} janvier 2018, la majoration a pris la forme d'une contribution unique lors de l'entrée dans les lieux de 200 euros à partir d'un revenu du foyer supérieur à 7 000 euros mensuel, sur la base du revenu fiscal de référence.

Ce dispositif s'avère extrêmement coûteux. En effet, sa mise en œuvre a nécessité des développements spécifiques de l'application de gestion locative ULIS par les équipes du prestataire SOPRA. Les exercices 2018 et 2019 ont donné lieu qu'à trois majorations, ce qui doit conduire à remettre en cause ce dispositif.

II-2-3 L'application de la politique tarifaire

Conformément à l'article 13 du décret statutaire, une augmentation ponctuelle et nationale des loyers de 3 % a été appliquée au 1^{er} janvier 2019.

En 2019, une concertation sur la remise à plat des loyers aurait dû être engagée pour examiner les niveaux des loyers pour, notamment, simplifier les tarifs applicables, harmoniser les dispositifs de récupération sur travaux, corriger les disparités, afin de garantir les ressources de l'établissement.

Le groupe de travail « Loyers » a été reporté à l'année suivante, en raison du contexte social.

En 2020, une concertation sur la remise à plat des loyers sera engagée. À cette occasion seront examinés les niveaux des loyers pour, notamment, simplifier les tarifs applicables, harmoniser les dispositifs de récupération sur travaux, corriger les disparités, afin de garantir les ressources de l'établissement.

II-2-4 Mise en œuvre de la procédure d'admission en non-valeur et remise gracieuse

Afin de faciliter la procédure d'admission en non-valeur, des mesures pratiques d'instruction du dossier ont été élaborées en concertation avec l'agence comptable (NA n° 681 du 23 septembre 2016 : mesures pratiques de mise en œuvre des admissions en non-valeur).

21 décisions d'admissions en non-valeur ont été-prises par le directeur de l'établissement en 2019 sur proposition de l'agent comptable pour un montant de 28.336,57 euros.

Une seule décision de remise a été adoptée par le Conseil d'administration du 4 octobre 2019 concernant l'acquittement de la mise de masse d'une locataire.

II-2-5 Procédures d'expulsion

Rappel sur les étapes préliminaires à l'engagement d'une procédure judiciaire

L'article 21 du décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de la Masse dispose que « *la commission territoriale est informée par son président des dossiers relatifs à des locataires en situation de difficulté, notamment au regard d'impayés* ». Par ailleurs, conformément à l'article 20 du décret du 23 avril 2015, « *les correspondants locaux des services sociaux de la DGDDI assistent avec voix consultative à la commission territoriale correspondant à leur ressort* ».

L'objectif de ces dispositions est de :

- pouvoir examiner suffisamment en amont la situation d'un locataire afin de rechercher des solutions ;
- informer les représentants élus à la CTM des problèmes et des recherches de solutions.

Par ailleurs, l'article 52 du règlement d'attribution et d'occupation des logements prévoit une procédure contradictoire avec le locataire qui ne respecterait pas une ou plusieurs de ses obligations. Ce dernier a la possibilité de régulariser sa situation durant un délai fixé. L'absence de démarche en ce sens par le locataire conduit à la résiliation unilatérale de la convention par l'EPA et l'obligation pour l'occupant, sans droit ni titre, de libérer les lieux dans un certain délai. Le défaut de restitution du logement à la date fixée entraîne la possibilité d'engager une procédure judiciaire d'expulsion.

Cette démarche doit être soumise pour avis à la commission territoriale. Seul le directeur de l'établissement, après étude du dossier, décide ou non d'autoriser le délégué territorial à engager une procédure devant le juge judiciaire territorialement compétent.

Procédures autorisées par le directeur de l'établissement en 2019

Conformément à ses attributions, le directeur de l'établissement a autorisé l'engagement de deux nouvelles procédures d'expulsion pour manquement aux obligations locatives. Grâce à l'implication des services territoriaux, les deux affaires ont pu être traitées et jugées rapidement, donnant droit à la Masse dans les deux cas.

II-2-6 Contentieux devant les juridictions

Affaires pendantes devant l'ordre administratif :

- Aucune nouvelle requête impliquant la Masse des douanes n'a été déposée auprès des tribunaux administratifs en 2019.

Deux dossiers concernant un marché public et des régularisations de charges, en cours devant le tribunal de Dijon, ont été clos en 2019 suite à des décisions favorables à la Masse des douanes.

Deux requêtes visant à contester des saisies administratives à tiers détenteur, déposées par un locataire devant le tribunal administratif de Rouen en 2018, étaient toujours en cours au 31 décembre 2019. Elles ont été rejetées à la date de la publication du présent rapport d'activité, et la partie perdante a fait appel de la décision.

Enfin, dans le cadre d'un contentieux opposant un locataire à la Masse des douanes au titre de la contestation d'une procédure de recouvrement datant de décembre 2005, la Cour administrative d'appel de Bordeaux a rendu un arrêt donnant entière satisfaction à l'établissement en 2019. Le demandeur s'est cependant pourvu en cassation devant le Conseil d'État qui a accepté le pourvoi suite à la procédure d'admission préalable.

En conclusion, l'année 2019 a été marquée par la montée en compétence des services territoriaux dans la gestion des contentieux avec les locataires. L'instruction rapide des procédures d'expulsion lancées en 2019 tend à démontrer une certaine maîtrise aux différents stades de la procédure.

DEUXIÈME PARTIE :

GESTION DU PARC IMMOBILIER

I- Gestion du parc immobilier de la Masse

Au 31 décembre 2019, l'EPA Masse des douanes dispose d'un parc total de **3033 logements** dont :

- **2073 logements** pour le parc domanial ;
- **960 logements** pour le parc locatif.

Tableau n° 7 : Statut juridique des logements

	Domaniaux	Locatif	TOTAL
Disponibles	2035	960	2995
Indisponibles	38	-	38
TOTAL	2073	960	3033

* Les logements sont qualifiés d'indisponibles dans deux situations, soit ils nécessitent des travaux avant relocation, soit ils sont situés dans des cités en cours de cession.

I-1 Parc domanial

Tableau n° 8 : Parc domanial par types de logements

T1	T2	T3	T4	T5	Total
58	193	607	832	383	2073

I-1-1 Gestion du parc domanial

Le parc domanial de la Masse des douanes est constitué des immeubles d'habitation appartenant à l'État dont la gestion est confiée à l'établissement. Le décret n° 2008-1248 du 1er décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par l'État et ses établissements publics a supprimé les procédures de l'affectation aux services de l'État et de l'attribution à titre de dotation au profit des établissements publics. Ces procédures ont été remplacées par le régime des « **conventions d'utilisation** » (CDU), documents de nature contractuelle par lequel l'État met un immeuble à la disposition d'un utilisateur pour une durée déterminée et dans un objet défini.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE) a impulsé une accélération de cette procédure pour les établissements publics. L'EPA Masse a ainsi signé 91 conventions d'utilisation entre 2010 et 2017, et aucune en 2018.

L'arrêté du 6 novembre 2018, pris en application du décret précité (article R.2313-1 du CG3P) fixe le modèle des conventions. Il remplace l'arrêté du 21 avril 2009 et a pour effet de modifier substantiellement certains articles applicables aux conventions d'utilisation. Le tableau suivant reprend les principales modifications apportées par ce nouveau décret.

Tableau n° 9 : Principales modifications apportées par l'arrêté du 6 novembre 2018

Article 1er	Références aux articles R.2313-1 à R.2313-6 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) en lieu et place des articles du code du domaine de l'État (CDE) (1).
Article 2	Ajout d'éléments relatifs à la fiabilisation des outils de la politique immobilière de l'État : Chorus RE-Fx et Référentiel Technique (RT).
Article 5	1/. La surface de plancher (SDP) remplace la surface hors œuvre nette (SHON) en application du décret n° 2011-2054 du 29/12/2011. 2/. Le périmètre est modifié et concerne l'ensemble des immeubles à usage de bureaux. Le ratio d'occupation est désormais déterminé par le rapport surface utile brute (SUB) sur poste de travail.
Article 6	Mise en place d'une annexe mentionnant l'ensemble des titres d'occupation délivrés sur les immeubles concernés par la CDU ainsi que le montant des

« La Masse des douanes »

	redevances y afférent.
Article 8	Ajout d'une mention relative aux contrôles réglementaires.
Article 9	Prise en compte de la suppression du programme 309 et mise en conformité avec les nouvelles dispositions de l'article 47 de la loi de finances pour 2006 modifiée.
Article 10	Fin des ratios intermédiaires de performance immobilière. Remplacement par un engagement de l'utilisateur à améliorer le ratio constaté à la date de mise à disposition de l'immeuble.
Article 11	Remplacement du dispositif des loyers budgétaires dans les CDU par le coût d'occupation domaniale hors charges (CODHC). Les loyers budgétaires ne seront plus facturés aux services de l'État occupant des immeubles domaniaux, à l'exception des biens mis à disposition du ministère des Armées pour l'année 2019.
Article 12	Les contrôles périodiques constituent un outil central au service de la politique immobilière de l'État (PIE). Le dispositif détaillé par l'arrêté traduit la procédure telle que réalisée par les RRPiE et SLD lors de la mise en œuvre des différentes campagnes de contrôles.
Article 13	Création d'un article dénommé « inventaire » applicable aux biens utilisés par un service de l'État. Le service utilisateur doit porter à la connaissance de l'État propriétaire tout événement pouvant affecter durablement la valeur du bien objet de la convention d'utilisation dans les comptes de l'État.
Article 14	Ajout d'une mention précisant le fait que la résiliation de la CDU est « dans tous les cas » opérée par le Préfet.

(1) les dispositions abrogées du CDE restent en vigueur en tant qu'elles s'appliquent aux collectivités d'outre-mer, à Mayotte, aux Terres australes et antarctiques françaises et en Nouvelle-Calédonie.

I-1-2 Évolution du parc domanial

Au 31 décembre 2019, le parc domanial de l'EPA Masse des douanes se compose de **2 073** logements, répartis en **81** cités (en incluant une cité remise aux domaines ainsi qu'une maison à Kourou, cf infra).

En 2019, un seul bien domanial dont l'établissement était utilisateur a été cédé par les services de la direction de l'immobilier de l'État (Cité de « Risquons-Tout » à Neuville-en-Ferrain (59)).

En outre, en décembre 2019, le directeur de l'établissement a résilié la convention d'utilisation de la cité de Modane CILOF (73), qui avait déjà fait l'objet d'une décision d'inutilité en novembre 2009. C'est la DDFiP 73 qui procédera ultérieurement à sa cession.

Tableau n°10 : Cessions en 2019

CTM	Acte de vente	Résidence	Nombre de logements	Prix de cession	Cessionnaire
LILLE	09/07/19	Neuville-en-Ferrain (Risquons-Tout)	6	131 760,00 €	Office public HLM-Lille Métropole Habitat

Ce bien a été cédé libre de toute occupation. Le prix de cession initial est de 540 000 € ramené à 131 760 € suite à une décote de 75,6 % (contrepartie de la répercussion de l'avantage financier résultant de la décote consentie sur le prix de revient des logements sociaux à édifier).

Tableau n°11 : Immeubles en attente de cession

CTM	Résidences	Nombre de logements
Lyon	Modane Cilof	20
Guyane	Kourou	1
Total	2	21

I-2 Parc locatif

Les logements locatifs appartiennent à des bailleurs sociaux, ou plus rarement à des particuliers, avec lesquels l'EPA Masse des douanes a conclu des conventions lui permettant d'y loger des agents des douanes. Au **31 décembre 2019**, le parc locatif de l'EPA Masse des douanes compte **960** logements (parmi lesquels **200** perdus pour un tour). Deux types de conventions lient l'EPA Masse des douanes et les bailleurs :

- les conventions de réservation, qui impliquent, systématiquement, le versement d'une subvention ;
- les conventions de prises à bail, sans subvention ni droit de réservation.

Dans les régions de forte tension immobilière, notamment en Île-de-France, les bailleurs proposent essentiellement des réservations, les subventions leur étant indispensables pour assurer le financement des constructions, transformations ou rénovations.

Le dispositif de la réservation, qui ne constitue pas une spécificité de l'EPA mais un mode de financement du logement social très répandu, est régi par le décret n° 2004-246 du 19 mars 2004 relatif aux conventions de réservation de logements au profit des agents de l'État et modifiant le code de la construction et de l'habitation, et son arrêté d'application du 7 mars 2005. Le principe majeur de ces textes est constitué par l'octroi aux bailleurs sociaux de subventions, accordées par des services publics ou des collectivités locales, en contrepartie de la réservation de logements au bénéfice d'agents publics, en droit de suite (plusieurs attributaires successifs) ou en droit unique (un seul attributaire).

La notion de « *perdu pour un tour* » correspond à la situation où un logement proposé à l'attribution, à la suite de sa mise en service ou de sa libération, n'a pas pu trouver d'attributaire parmi les ayants-droits du réservataire dans les temps impartis (trois mois en première location et un mois en locations suivantes). En application de l'arrêté précité, le bailleur doit alors louer ce logement à un candidat sans lien avec le réservataire, puis le proposer à nouveau au réservataire lors de sa libération suivante. L'article 86 de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a ramené ce délai à un mois dans les « *zones de forte tension immobilière* », notion étendue qui recouvre notamment la quasi-totalité des communes franciliennes.

Le parc de logements proposés par l'EPA Masse des douanes en Ile-de-France est principalement issu de conventions conclues avec les bailleurs privés, les logements domaniaux y étant minoritaires (un seul immeuble à L'Haÿ-les-Roses pour 100 logements sur les 803 logements gérés par le ST d'Ile-de-France).

Tableau n°12 : Comparaison de la composition du parc provincial avec le parc francilien

	Province	Ile-de-France	TOTAL
Nombre de logements domaniaux	1973	100	2073
Nombre de logements via bailleurs	257	703	960
TOTAL	2230	803	3033

L'EPA Masse gère aussi un parc locatif social de 960 logements par le biais de réservations auprès d'organismes du logement social, dont 703 réservations auprès des bailleurs sociaux franciliens. Ce parc locatif est un patrimoine diffus implanté dans la région Île-de-France.

L'objectif de l'EPA Masse est de renouveler son parc locatif de 50 logements par an pour conserver l'état du parc locatif en Île-de-France sachant que la moitié des réservations de son parc locatif social dans cette région arrive à échéance entre 2020 et 2022. Ce renouvellement doit être réalisé en corrélation avec l'implantation de 5 sites majeurs douaniers sur l'Île-de-France à savoir :

- Roissy (1500 agents)
- Orly (400 agents)
- DI Île-de-France (Vitalys, Gare du Nord)
- DG Montreuil (600 agents)
- Ivry-sur-Seine (SNDJ, DNRED)

II- Occupation du parc de la Masse

II-1 État d'occupation du parc total

Parallèlement à des requêtes sur l'application ULIS de gestion locative, le service central interroge chaque trimestre les services territoriaux sur l'état d'occupation des logements, par type de parc.

Au 31 décembre 2019, le taux d'occupation totale (**2 217** occupants sur les **2 995** logements du parc domanial et du parc locatif) est de **74 %**, en hausse par rapport aux résultats de 2018.

Tableau n° 13 : Évolution de l'occupation du parc

Année	Total de logements	Total des occupants		Agents des douanes		Tiers		Locaux administratifs		Logements vacants	
		Nb	%	Nb	%*	Nb	%*	Nb	%**	Nb	%**
2019	2995	2217	74,0%	1765	79,6%	452	15,1%	27	0,77%	534	17,8%
2018	3046	2204	72,4%	1822	82,6%	382	17,3%	25	0,80 %	595	19,5%

À la différence de 2018, le nombre de logements 2019 n'inclut pas les logements indisponibles (38)

* au regard du nombre total d'occupants

** par rapport au parc total

Les **2 217** occupants se répartissent entre :

- **1 765** sont des agents des douanes en activité, soit **79,6 %**
- **452** sont des « tiers » (occupants autres que des agents des douanes en activité), soit **15,1 %**.

L'ensemble des 2 995 logements inclut les **200** locations reprises pour un tour et les **27** locaux administratifs.

II-2 Les logements proposés

Outre les appartements et maisons destinés aux familles, l'EPA Masse des douanes propose également des chambres meublées à l'intention des agents.

Au **31 décembre 2019**, le parc de logements de l'EPA Masse était constitué de **213** chambres meublées, réparties dans **77 appartements**, aussi bien dans le parc domanial que dans le parc locatif (et pour ce dernier essentiellement en Île-de-France).

Tableau n° 14 : Détail des chambres meublées au 31 décembre 2019

	Parc domanial	Parc locatif	TOTAL
	Chambres meublées	Chambres meublées	
Province	96	9	105
Ile-de-France	9	99	108
TOTAL	105	98	213

Au 31 décembre 2019, 534 logements étaient vacants, parmi lesquels 82 en Île-de-France et 452 en Province.

Tableau n°15 : État des vacances du parc

	2018		2019*	
	Nb	% du parc total	Nb	% du parc total
Vacants depuis moins de 1 mois*	94	3,0%	38	1,3 %
Vacants entre un mois et un an*	177	5,8%	136	4,5 %
Vacants depuis plus d'un an*	324	10,6%	360	12,0 %
Total des logements vacants (yc IDF)	595	19,5%	534	17,8 %
Perdus pour un tour	222	7,3%	217	7,2 %

II-3 Les occupants tiers (autres qu'agents des douanes en activité)

Au **31 décembre 2019**, **372** locataires sont des tiers à la douane, ce qui représente une proportion de **17,6 %** sur l'ensemble des locataires (2018 : 17,3 %). Cette population se concentre essentiellement dans le parc domanial puisque le RAOL réserve le parc locatif aux agents actifs de la douane.

La majorité des tiers est constituée de retraités des douanes (**166**), de conjoints survivants ou d'ex-conjoints d'agents des douanes (**27**) et d'enfants de douaniers (**46**) qui font également partie de la liste des bénéficiaires des logements la Masse, depuis la décision du conseil d'administration du 12 juillet 2017. Les fonctionnaires non douaniers, agents de la DGFIP sont au nombre de 59 contre 111 en 2018.

Tableau n° 16 : Taux d'occupation des tiers par catégorie

	Retraités des douanes	Agents des MEF	Autres fonctionnaires	Conjoints survivants et ex-conjoints d'agents des douanes	Enfants de douanier	Autres*	Total
Nombre	166	63	29	27	46	41	372
% du total des tiers	44,6%	16,90 %	7,8%	7,3%	12,4%	11,02 %	100%

* La rubrique « autres » comprend tous les résidents non repris dans les autres catégories.

II-4 Caractéristiques par statuts de l'occupation du parc en 2019

II-4-1 État d'occupation du parc domanial

Au **31 décembre 2019**, sur **2035** logements domaniaux dédiés à la location, **1563** sont occupés comme logements, soit un taux d'occupation de **76,8 %**, qui représente une augmentation notable (+3 points) par rapport à l'année 2018 qui enregistrait un taux d'occupation de **73,6 %**.

1128 logements domaniaux sont occupés par des agents des douanes en activité, soit **55,43 %** (2018 : 55,8 %, 2017 : 54,8 %).

Tableau n°17 : Évolution du taux d'occupation du parc domanial



II-4-2 État d'occupation du parc locatif

À la fin 2019, le parc locatif comporte 106 logements vacants sur un total de 960 soit un taux de 11,0%. Le taux d'occupation du parc locatif est de 66,4 %, soit moins qu'en 2018 et comprend 637 agents des douanes en activité et 17 tiers (actifs devenus retraités).

Le nombre de logements « perdus pour un tour » est en baisse : 200 en 2019 contre 222 à la fin 2018. En les retirant du parc locatif total (960 logements), alors ramené à 760 logements disponibles, le taux d'occupation atteint 86,06 %.

Tableau n° 18 : Évolution de l'occupation du parc locatif

	Logements occupés par des agents des douanes en activité		Logements occupés par des tiers*		Logements vacants		Logements perdus pour un tour		Total parc locatif	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
2019	637	66,4%	17	1,70 %	106	11,0%	200	20,8%	960	100 %
2018	664	68,5 %	13	1,3%	73	7,50 %	222	22,8 %	972	100 %

* les tiers sont ici des agents des douanes devenus retraités.

II-5 Conditions générales d'attribution d'un logement

Le règlement d'attribution et d'occupation des logements (RAOL) de l'établissement, adopté par le conseil d'administration du 1^{er} décembre 2015, a confirmé l'ordre de priorité dans l'attribution des logements aux demandeurs. Ainsi, les logements du parc de l'EPA sont attribués prioritairement aux agents des douanes en activité affectés dans le ressort de la CTM, et subsidiairement aux retraités des douanes, aux conjoints survivants et ex-conjoints des agents des douanes, et aux agents publics.

Le conseil d'administration du 17 décembre 2018 a adopté les modifications du règlement d'attribution et d'occupation examinées lors du groupe de travail du 8 octobre 2018. Parmi ces changements, la catégorie des bénéficiaires prioritaires a été élargie afin que les agents en position de détachement dans un service de la douane, ceux placés en position normale d'activité à la DGDDI et les contractuels de droit public de la DGDDI, soient dorénavant considérés comme prioritaires par rapport au tiers.

La nouvelle version du règlement d'attribution et d'occupation des logements est entrée en vigueur au 1^{er} février 2019 et ses effets s'appliqueront à toutes les demandes et toutes les conventions signées après cette date.

La différence de procédure entre les logements de statut domanial ou assimilé et locatif est rappelée :

- en domanial, le seul texte applicable est le RAOL et l'interlocuteur unique est l'EPA Masse des douanes ;
- en locatif, le bailleur social est décisionnaire en application du droit commun, la commission de classement de l'EPA n'émettant qu'un avis de pré-attribution du logement.

II-6 Traitement des demandes d'attribution d'un logement

II-6-1 Recensement général des demandes et attributions de logements au cours de l'année 2019

Tableau n° 19 : Évolution des demandes et attributions

	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019
Nb de demandeurs douaniers	474	562	560	-2
Nb de demandeurs tiers	50	63	64	1
Total des demandeurs	524	625	624	-1
Nb de demandes	1504	1654	1271	-383
Nb d'attributions	376	449	442	-7
Nb de décisions défavorables ou sans suite	909	911	706	-234
Taux de satisfaction (%) par rapport au nombre de candidats	71,7 %	71,8%	70,8%	-1

Le nombre de demandeurs, douaniers et tiers à la douane, demeure stable par rapport à 2018. En revanche, le nombre de logements demandés est en nette diminution (-383 demandes), les demandeurs ayant été invités à rationaliser leurs demandes.

Le taux de satisfaction (nombre de logements obtenus par rapport au nombre des demandeurs) connaît une légère baisse par rapport à 2018 (-1 point) mais demeure à un niveau élevé, dénotant l'engagement des services territoriaux pour accompagner et orienter les demandeurs de logements.

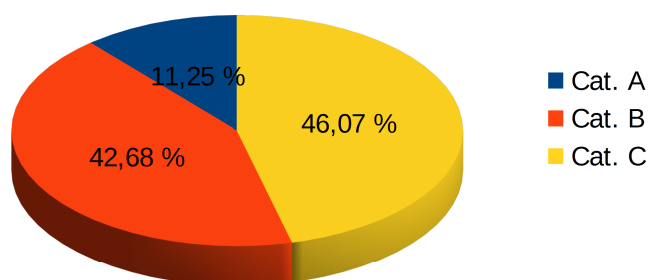
II-6-2 Structure de la demande de logements

II-6-2-1 Analyse des demandes de logements pour les agents des douanes en activité

Tableau n° 20 : Nombre des demandeurs de logements par catégorie d'agents des douanes en activité en 2019

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Nombre de demandeurs	107	63	244	239	211	258	562	560
Evolution 2018-2019	-44		-5		47		-2	

Répartition des demandeurs par catégorie



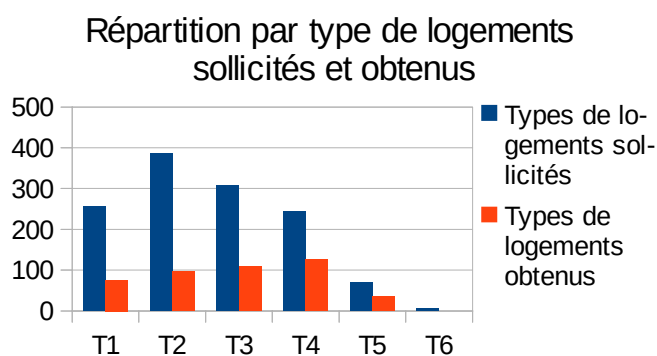
Le nombre de demandeurs de logements a été relativement stable en 2019 par rapport à l'année 2018.

L'année 2019 a vu un retour à la norme constatée les années précédentes : les agents de catégorie C constituent la majorité des demandeurs de logements, suivis de près par les agents de catégorie B, alors que l'année 2018 avait vu pour la première fois les demandes émanant d'agent de catégorie B être plus nombreuses que celles des agents de catégorie C.

II-6-2-2 Analyse des demandes par types de logements

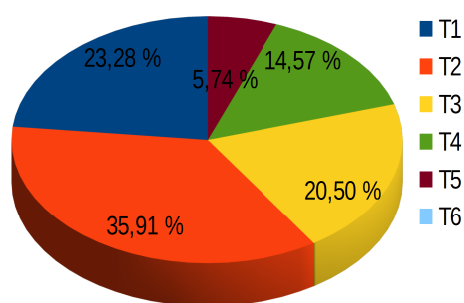
Tableau n°21 : Répartition par type des logements sollicités et obtenus

	Sollicités	Obtenus
T1	256	76
T2	387	96
T3	308	109
T4	245	127
T5	69	34
T6	6	0
Total	1271	442

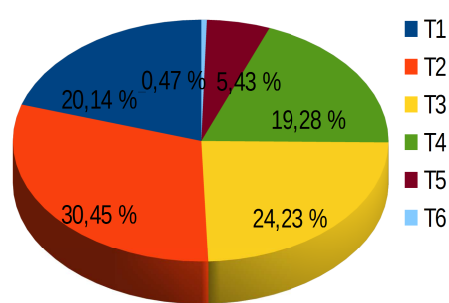


Evolution des demandes de logements entre 2018 et 2019

Demandes de logements par typologie en 2018

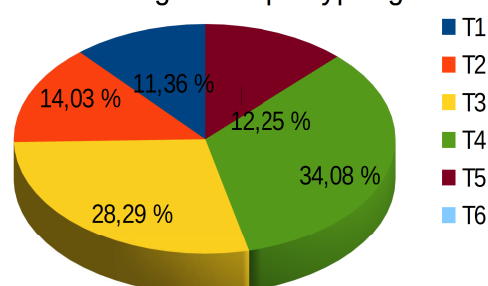


Demandes de logements par typologie en 2019

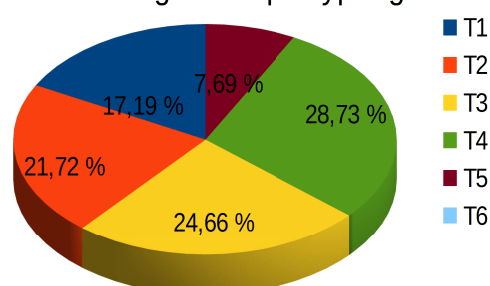


Evolution de l'attribution de logements entre 2018 et 2019

Attributions de logements par typologie en 2018



Attributions de logements par typologie en 2019



Tout comme en 2018, les demandes pour des logements de petite taille (T1 et T2) représentent la majorité des logements sollicités (50%). Cette caractéristique est encore plus prégnante en Ile-de-France, compte tenu à la fois de la cherté des loyers et du caractère parfois temporaire du besoin en logement à caractère social par les agents nouvellement affectés dans cette région. Pour autant, les logements familiaux sont également sollicités puisque les T3, T4, T5 et T6 constituent l'autre moitié des demandes.

En termes d'attribution, bien que la proportion des logements de petite taille (T1 et T2) ait augmenté en 2019 (40% contre 25% en 2018), cette part demeure minoritaire par rapport aux logements à grande surface (en 2018, les T3, T4 et T5 représentaient 75% des attributions contre 60% en 2019).

Tableau n°22 : Évolution des demandes des agents des douanes

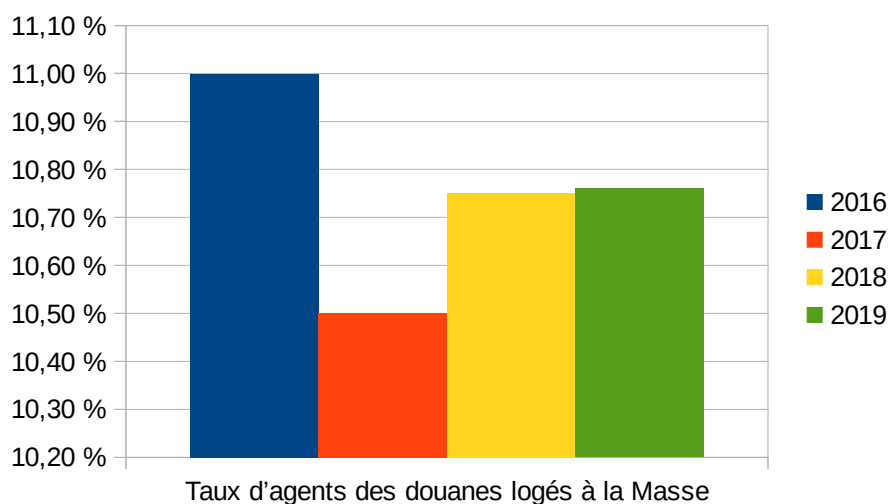
	2016	2017	2018	2019
Nb d'agents de la DGDDI	16 497	16 759	16 947	17 108
Nb d'agents des douanes logés à la Masse	1 820	1 765	1 822	1 842
Taux d'agents des douanes logés à la Masse*	11%	10,5 %	10,75 %	10,76 %
Nb de demandes d'agents des douanes**	536	517	562	560
Taux de demandes *	3,2%	3 %	3,3 %	3,27 %

* par rapport à la population douanière. Le chiffre ne tient pas compte des couples de douaniers.

** Un agent peut faire plusieurs demandes

En décembre 2019, 1 842 agents des douanes sur une population totale de 17 108 agents habitent un logement de la Masse, soit une proportion de 10,76 %, qui est stable par rapport aux années précédentes alors même que le nombre d'agents est en augmentation.

Tableau n°23 – Pourcentage de douaniers logés par l'EPA de la Masse des douanes



II-6-3 Analyse des demandes non satisfaites (rejets par les commissions d'attribution, refus par les candidats en suite de décision favorable)

Tableau n°24 : Motifs des rejets des demandes de logements en 2019

	Nombre	Représentativité
Défaut de vacance dans la (ou les) résidence(s) demandées(s)	411	62,9%
Ordre de priorité	45	6,9%
Composition familiale/normes d'occupation	5	0,8%
Plafond de ressources (locatif)/taux d'efforts (locatif ou domanial pour tiers)	21	3,2%
Refus par le candidat	171	26,2%
Total	653	100,00%

L'augmentation des cas de refus par le candidat (31 en 2018) s'explique par une forte hausse enregistrée par le service territorial d'Île-de-France (99). Trois types de motifs de refus ressortent :

- refus de visiter le logement ou non-réponse du candidat ;
- refus du logement en raison de l'inadaptation de la demande de logement par rapport à la localisation du lieu d'activité du candidat ;
- refus du logement en raison d'une proposition dans le parc locatif par d'autres organismes (ALPAF) ;

Un groupe de travail sera réuni en 2020 par le service territorial pour examiner les conséquences d'un refus non justifié.

TROISIÈME PARTIE :

BUDGET ET PROGRAMMATION IMMOBILIÈRE

I-Les éléments budgétaires et financiers

I-1 Ressources générales de l'établissement en 2019

L'EPA Masse des douanes dispose de recettes globalisées, divisées entre ressources propres et autres financements de l'État.

En 2019, le montant des recettes de l'EPA Masse s'est élevé à **11 723 135 € dont :**

- **10 836 949€ au titre des recettes propres;**
- **886 196€ au titre des autres financements de l'État.**

I-2 Les recettes issues de la facturation des loyers

Deux types de facturation de loyers sont réalisés par la Masse :

1. **la facturation des loyers au titre de l'intermédiation** réalisée par l'établissement entre le preneur du logement et le bailleur social qui le loue l'EPA Masse. Les loyers ainsi perçus constituent un remboursement (total ou partiel) des sommes avancées par l'EPA au bailleur social pour le compte du locataire (parc locatif),
2. **la facturation des loyers au titre de l'occupation d'un logement** remis en dotation par l'État et géré par l'EPA (parc domanial).

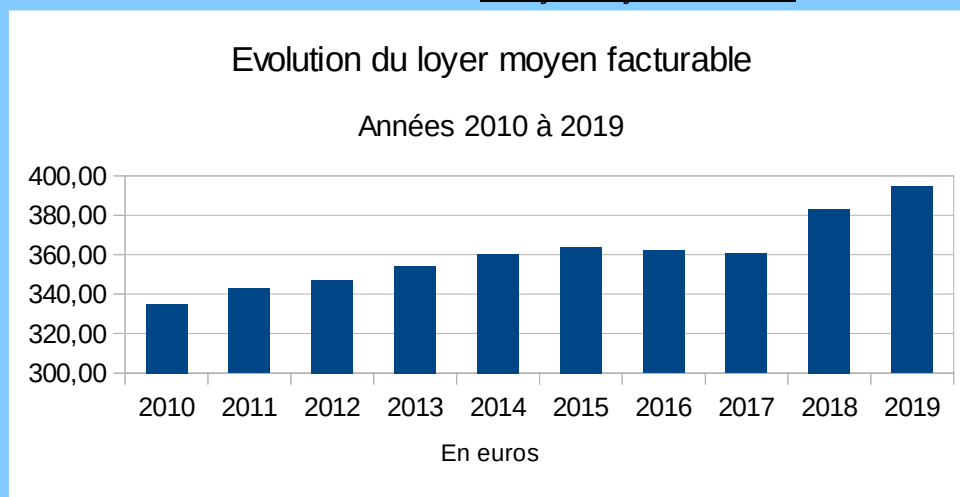
*Tableau n° 25 : Évolution des montants de loyers perçus**

Type	Montants 2018 (balance comptable)	Montants 2019	Différence de perception	Pourcentage d'évolution
Logements domaniaux (compte 7063)	7 104 484 €	7 263 804 €	159 320 €	2,24 %
Logements locatifs intermédiés (compte 7064)	641 700 €	584 996 €	-56 704 €	-8,84 %
Total	7 746 184 €	7 848 800 €	102 616 €	1,32 %

** Il convient de noter que le SI financier Y2 ne distingue pas, au sein des recettes propres, les loyers, domaniaux comme intermédiés encaissés. Aussi, les données fournies sont celles figurant sur la balance comptable.*

Au 31 décembre 2019, le nombre de logements locatifs intermédiés est de 73 contre 74 au 31 décembre précédent. Les logements qui quittent du champ de l'intermédiation passent en gestion directe par le bailleur ou bien lui sont rendus et sortis du parc.

Le loyer moyen facturable



Nota bene :

Le loyer moyen (domanial) est calculé à partir d'ULIS (tarif de décembre 2019). Il correspond à la moyenne facturable des loyers au prorata de la population des locataires répartie entre agents douaniers en activité et autres agents. En décembre 2019 le loyer moyen facturable est de 394,76 €, en hausse de 3 %.

L'écart significatif entre 2017 et les années suivantes s'explique par le fait que le mode de calcul était différent. Le loyer était déterminé par le rapport entre les sommes perçues et le nombre de titres émis.

I-3 Les autres recettes

I-3-1 La subvention versée par la DGDDI

En 2019, la subvention de fonctionnement versée par la DGDDI, d'un montant de 500 000 €, reste identique à celle de 2018.

I-3-2 Compte d'Affectation Spécial (CAS)

Lorsqu'un immeuble est vendu, les fonds récoltés reviennent à hauteur de 50 % à l'État et 50 % à l'EPA. En 2019, une subvention d'un montant de **67 193,58 €** a été versée sur le CAS immobilier. Il s'agit du retour d'une partie de la recette des cessions intervenues au cours des exercices précédents des cités de Saint-Louis (ISIL) et d'Urrugne.

I-3-3 Remboursements

Ce sont principalement les reversements effectués par les mandataires d'assistance à maîtrise d'ouvrage au profit de l'EPA lorsque les paiements des appels de fonds relatifs aux travaux immobiliers ont été supérieurs aux dépenses réalisées auprès des entreprises attributaires des lots de travaux. Ainsi, en 2019, les remboursements des mandataires s'élèvent à 57 974,49 €.

I-3-4 Les mises de Masse et dépôts de garantie

La mise de Masse est une contribution s'élevant à 1 % du traitement annuel brut que chaque agent des douanes en activité doit verser à l'établissement lorsqu'il bénéficie d'un logement pour la première fois. Les tiers sont exemptés du paiement de cette contribution. En 2019, la somme de 59 604,94€ a été perçue au titre des mises de Masse, en augmentation de 16,7 % par rapport à 2018.

Le dépôt de garantie correspond à une somme égale à un mois de loyer hors charges ; il est destiné à couvrir d'éventuelles réparations devant rester à la charge du locataire lors de la libération du logement. Lors de l'état des lieux de sortie, si aucune réparation n'est envisagée le dépôt de garantie est restitué au locataire. En revanche, si

« La Masse des douanes »

des dégradations sont constatées dont le montant des travaux semble supérieur au montant du dépôt de garantie, ce dernier n'est pas restitué. Un devis est alors réalisé afin d'estimer le montant précis des travaux à effectuer. Une procédure en justice peut être envisagée dans le cas où le locataire ne consent pas à payer les frais afférents aux travaux.

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le dépôt de garantie est exigé pour tout nouvel entrant, douanier comme non douanier. En 2019, une somme de 153 960 € a été perçue, contre 158 289 € en 2018. Le montant au crédit du compte 16511 au 31/12/2019 s'établit à 299 363,47 € et correspond à 1 037 dépôt de garantie. Ce montant est en augmentation de 33,6 % par rapport au solde 2018.

Tableau n° 26 : Évolution du montant des mises de Masse et des dépôts de garantie

	Mises de Masse		Dépôts de garantie	
	2018	2019	2018	2019
Nombre d'encaissements	255	284	459	451
Montant le moins élevé perçu (en €)	181	181	145	148
Montant le plus élevé perçu (en €)	547	447	741	721
Moyenne (Total/nombre)	200	203	345	349
ST avec le plus grand nombre de perceptions	Île-de-France (65 perceptions)	Ile-de-France (109 perceptions)	Ile-de-France (85 perceptions)	Ile-de-France (72 perceptions)
Montant total perçu (en €)	51 097	57 694	158 289	157 255

Libellé	Solde du compte 16511 – Dépôt de garantie au 01/01/2019 dans Y2	Dépôts de garantie encaissés	Dépôts de garantie remboursés	Solde du compte 16511 – Dépôt de garantie au 31/12/2019 dans Y2
Montant	224 050,41	159 186,27	83 873,21	299 363,47
Nombre de dépôts de garantie	851	449	263	1 037

Données Y2 au 31/12/2019

I-3-5 Principales dépenses de l'établissement au cours de l'exercice 2019

Les dépenses de l'exercice 2019 sont, pour la deuxième année consécutive, présentées conformément au décret de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), par nature et par destination.

En 2019, la ventilation par nature des dépenses de l'EPA s'est élevée à **11 603 690€** de crédits de paiement dont :

- **8 714 377 €** au titre de l'enveloppe « fonctionnement »,
- **2 779 105 €** au titre de l'enveloppe « investissement »,
- **110 208 €** au titre de l'enveloppe « personnel ».

Focus sur les dépenses d'investissement

En 2019 les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 779 105 €.

Elles représentent 24 % des dépenses exécutées.

Elles concernent principalement la programmation immobilière (2 720 718 €) .

Au sein des enveloppes budgétaires, les postes de dépenses sont répartis sur 3 destinations, qui correspondent aux principales activités métiers de l'établissement :

- 1 : « gestion locative et habitabilité des logements » ;
- 2 : « gestion et entretien du patrimoine immobilier » ;
- 3 : « fonctions support ». Cette destination recouvre les fournitures et équipements administratifs, les frais de mission et réception, la formation professionnelle et les prestations de conseils, les dépenses informatiques et enfin les impayés, les contentieux et les pénalités.

La certification des comptes

Jusqu'en 2017, les comptes de l'établissement public administratif « La Masse des Douanes » étaient vérifiés par un service de la direction générale des douanes et droits indirects, l'inspection des services. A la suite de la réorientation des priorités de l'inspection des services, l'établissement s'est engagé à partir de 2018 dans une démarche de certification de ses comptes, sous l'égide du cabinet d'experts comptables Mazars.

La mission du commissaire aux comptes est :

- d'exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image des comptes
- de vérifier la sincérité et la concordance avec les comptes des informations sur la situation financière et les comptes fournis aux administrateurs
- d'apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble de comptes.

Le commissaire aux comptes a interdiction de s'immiscer dans la gestion de son client. Il est soumis au secret professionnel

Les comptes de l'exercice 2019 de l'EPA Masse ont été certifiés le 30 avril 2020, assortis d'une réserve portant sur la réalité, l'exhaustivité et la correcte valorisation des valeurs brutes et nettes des immobilisations corporelles et incorporelles inscrites en comptabilité au 31 décembre 2019 et des financements qui leurs sont liées.

II- La politique immobilière en 2019

À la demande du service central, chaque service territorial a établi un recensement des besoins en matière de travaux et a proposé, après avis de la CTM, la liste des opérations qu'il souhaitait voir réalisées au cours de l'exercice 2019. Le service central :

- 1- a compilé l'ensemble de ces demandes transmises à l'issue des CTM des services territoriaux, pour en évaluer le volume global, ainsi que le niveau d'investissement correspondant ;
- 2- a analysé les types d'opérations identifiées en fonction du classement en trois catégories (préservation, optimisation et modernisation du parc immobilier) et du coût induit ;
- 3- a procédé à une priorisation en fonction des critères suivants :
 - les opérations de travaux urgentes pour des raisons de sécurité ;
 - les opérations permettant une mise aux normes ;

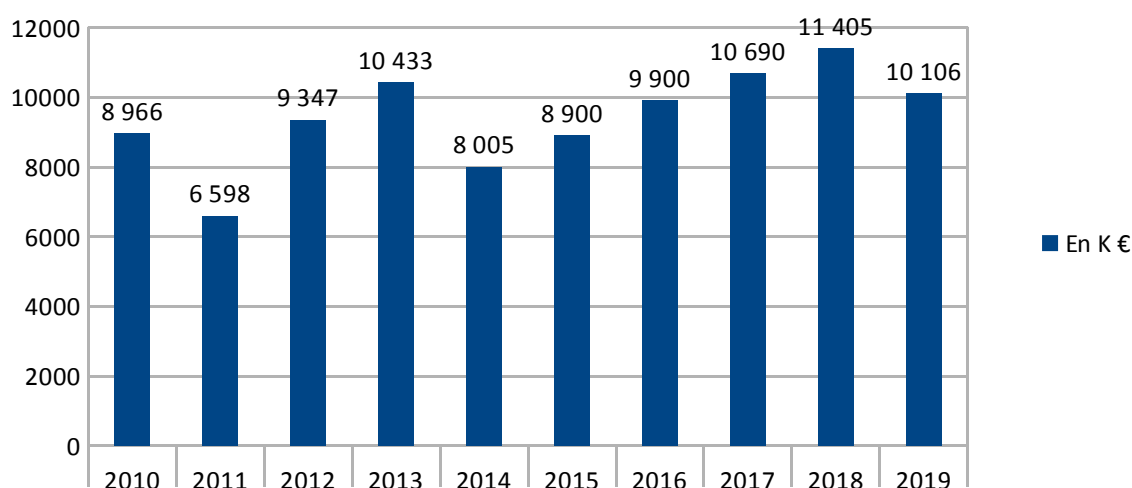
Sur la base de ce classement, et à l'occasion du groupe de travail du 27 septembre 2018, le projet de programmation immobilière pour l'exercice 2019 a été adopté par le conseil d'administration, le 17 décembre 2018.

II-1 La programmation immobilière en 2019

II-1-1 Recensement des besoins relatifs à la programmation immobilière en 2019

Les montants des demandes de travaux de la programmation immobilière (PI) 2019 se sont élevés à 9,12M€, répartis sur 103 opérations ainsi que 986k€ de demandes de rénovations d'appartements. Le nombre d'opérations identifiées est en légère baisse par rapport à l'année précédente (114 demandes en 2018), de même que le montant y compris si l'on ajoute les travaux de rénovation d'appartements (soit 10,106 M€ en 2019, 11,405 M€ en 2018,). Toutefois, le nombre d'opération supérieures à 100k€ reste identique, soit 7 opérations.

Tableau n° 27 : Évolutions des besoins en travaux recensés auprès des services territoriaux depuis 2010 (en K euros) y compris les rénovations d'appartements



II-1-2 Capacité financière de la programmation immobilière en 2019

L'enveloppe globale soumise au vote du conseil d'administration du 17 décembre 2018 s'est élevée à 4,01M€ d'autorisations d'engagement (AE) pour les opérations nouvelles de la programmation immobilière de l'année

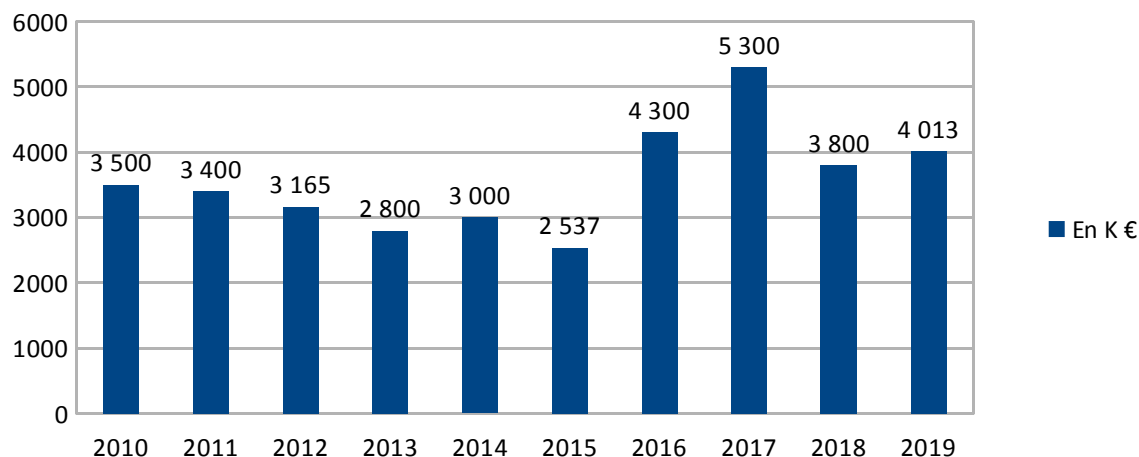
« La Masse des douanes »

2019, répartie de la façon suivante :

- Enveloppe de **2 107 299 €** pour les opérations majeures (La Joliette, Chalons, Anglet, Les Rousses, Le Havre)
- Enveloppe de **1 424 705€** pour les opérations de travaux divers ;
- Enveloppe de **481 732€** pour les rénovations d'appartements ;

En plus de ces montants, une réserve de **450 000 €** est établie afin de préserver une marge d'intervention en cours d'année, une fois les opérations engagées.

Tableau n° 28 : Evolution de la capacité financière de la programmation immobilière depuis 2010 (en K euros)



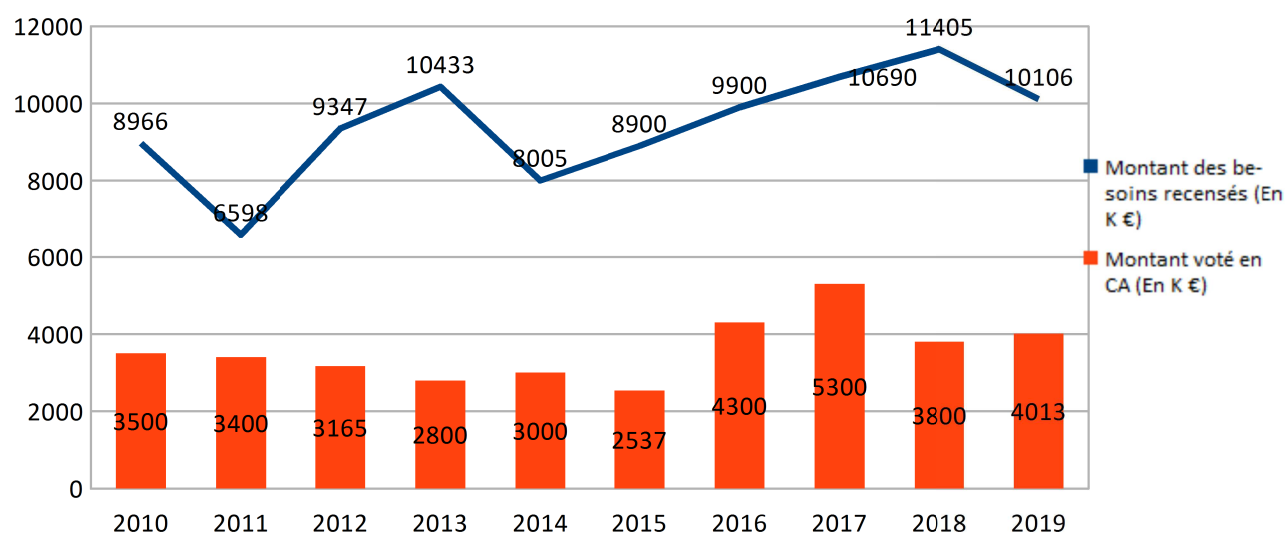
À compter de l'année 2018, l'EPA Masse a choisi d'intégrer les demandes de rénovations d'appartement au titre de sa programmation immobilière. Une lisibilité plus grande des besoins et une maîtrise du coût des opérations sont recherchées.

Ce choix n'exclut pas la faculté des services territoriaux d'orienter les crédits de fonctionnement courant pour des travaux ponctuels de rénovation partielle ou totale, avec l'assistance du service central, pour répondre à des situations nouvelles (libération d'un logement dégradé dans l'année).

Tableau n°29 : Evolution des besoins en travaux recensés auprès des ST depuis 2009

II-2 Les opérations de la programmation immobilière 2019

« La Masse des douanes »



38 nouvelles opérations sur les 48 de la programmation immobilière 2019 ont été engagées au cours de l'année 2019. 2 opérations hors PI ont été engagées au cours de l'année 2019.

Tableau n° 30 : Synthèse des opérations de la PI 2019

CTM	Cité	Opérations 2019 engagées financièrement en 2019	Montant engagé opération en €TTC
Sur PI			
Bayonne	Gaud	Ravalement des façades	248 870,10 €
Bayonne	Anglet	Étanchéité de la toiture terrasse et étanchéité des casquettes (1ère zone)	208 527,00 €
Bayonne	Anglet	Remplacement de 5 portes d'entrée vitrées d'accès aux cages d'escalier	69 407,00 €
Bayonne	Cambo	Remplacement de 19 cumulus	45 328,27 €
Bayonne	Cambo	Remplacement de 22 WC, modification des arrivées d'eau et des évacuations	23 325,46 €
Corse	Bastia	Remise en état du parking de la cité	34 611,46 €
Corse	Ajaccio	Remise en état des cages d'escalier avec installation de panneaux d'information	31 954,37 €
Corse	Porto-Vecchio	Remise en état des cages d'escalier	26 841,54 €
Corse	Calvi	Remise en état du parking de la cité	26 844,54 €
Corse	Porto-Vecchio	Réfection des sols des 5 logements les plus dégradés	26 841,54 €
Corse	Porto-Vecchio	Installation de robinets thermostatiques sur l'ensemble des radiateurs	15 342,54 €
Corse	Calvi	Installation de l'interphonie	15 342,54 €
Dijon	Les Rousses	Isolation des façades	173 160,20 €
Dijon	Delle	Réfection nez de dalle des balcons	19 219,20 €
Guyane	Rebard (regroupement de deux opérations)	Réhabilitation des tableaux électriques Remplacement de la toiture	8 012,00 €
Guyane	Kourou	Travaux de sécurisation	14 269,84 €
Guyane	Rebard	Remplacement des éclairages extérieurs	2 401,60 €

« La Masse des douanes »			
Guyane	Saint Laurent	Travaux de décapage	4 465,00 €
Ile-de-France	L'Haÿ-les-Roses	Remise en état des canalisations EP	9 532,90 €
Ile-de-France	L'Haÿ-les-Roses	Décapage et dégraissage des marches d'escalier des 10 entrées	4 620,00 €
Lille	Amiens	Vitres châssis sous-sol, casquettes des halls d'entrée+remplacement interphonie et 3 portes d'entrée, sécurisation par installation de portails et portillon motorisés avec platine de rue	113 670,47 €
Lille	Calais	Traitement des dalles béton des balcons	47 571,99 €
Martinique	Trinité	Aménagement des espaces verts (grattage sol pour faire apport de terre végétale et niveler la terre) + clôture	34 681,92 €
Méditerranée	La Joliette	Rénovation des cuisines et salles de bain et de la façade du bâtiment I	1 007 009,21 €
Méditerranée	Toutes cités	Diagnostics gaz et électricité	102 925,80 €
Méditerranée	Port de Bouc	Clôture de l'enceinte de la cité (travaux pris en charge en partie par la DI pour la BSE)	13 992,00 €
Méditerranée	La Joliette	Purge des façades	10 508,30 €
Metz	Hagenthal	Isolation toiture	7 095,00 €
Metz	St Louis Ancien	Isolation des combles	4 002,90 €
Montpellier	Narbonne	Sécurisation de la cité	115 081,85 €
Montpellier	La Grande Motte	Rénovation des cuisines	126 110,47 €
Montpellier	Bourg Madame	Isolation des planchers du RDC	54 972,18 €
Nantes	Nantes	Changement huisseries escaliers E et F	21 461,68 €
Nantes	Nantes	Changement portail Rue du Roi Baco	15 586,08 €
Rouen	Le Havre	Remplacement de deux ascenseurs devenus vétustes – bâtiment B Esc A et bâtiment D Esc E	177 155,52 €
Rouen	Ouistreham	Remplacement de la chaudière au fioul	62 204,40 €
Rouen	Le Havre	Remplacement des candélabres extérieurs et des portes d'accès aux parkings inférieurs	29 256,00 €
Rouen	Le Havre	Élargissement de la rampe d'accès parking supérieur (bâtiment D)	13 753,08 €
Sous-total PI			2 965 955,95 €
Hors PI			
Lyon	Ferney	Réfection réseau d'eau	376 969,97 €
Montpellier	Toutes cités	Diagnostic amiante avant travaux	3 868,99 €
Sous-total hors PI			380 838,96 €
Sous-total PI et hors PI			3 346 794,91 €
CTM	Cité	Opérations PI 2019 à engager en 2020	Montant travaux en € (montant voté au CA)
Ile-de-France	L'Haÿ-les-Roses	Rénovation des réseaux d'assainissement	10 000,00 €
Ile-de-France	L'Haÿ-les-Roses	Place PMR	4 478,00 €
Lyon	Modane	Huisseries, installation interphonie et isolation des canalisations	144 000,00 €
Lyon	Gex	Installation interphonie et gâche de la porte	108 000,00 €
Metz	Chalons	Réfection du toit terrasse des deux bâtiments	238 329,00 €

« La Masse des douanes »			
Metz	Woippy	Remplacement tuyauterie d'alimentation d'eau depuis le compteur des eaux, et départ bouclage de la production d'eau chaude sanitaire	115 853,00 €
Metz	Chalampé	Réfection des escaliers	60 984,00 €
Metz	Hagenthal	Changement des deux portes d'entrée principale	6 302,00 €
Metz	Saint Louis Ancien	Recherche infiltration eau dans les caves	2 000,00 €
Sous-total			689 946,00 €
TOTAL			4 036 740,91 €

II-3 Les opérations livrées en 2019

18 opérations ont été réceptionnées en 2019. Ces opérations ont concerné 11 cités douanières.

Tableau n° 31 : Liste des opérations réceptionnées en 2019

CTM	Cité	Opérations réceptionnées en 2018	Montant opération en €
Lille	Mons-en Baroeul	Rénovation complète clos-couvert	55 937,00 €
Île de France	L'Haÿ-les-Roses	Remise en état canalisations EP	9 533,00 €
		Travaux de remise en peinture , dépose revêtement existant et pose	29 624,00 €
Méditerranée	La Joliette	Réfection toiture bâtiments B et H	311 876,00 €
Nantes	Nantes	Remplacement portail	15 347,00 €
		Remplacement huisseries cages d'escaliers E et F	19 654,00 €
Bayonne	Ares	Remplacements portes et fenêtres salles de bains	50 680,00 €
		Clôtures logements et cité	51 918,00 €
	Gaud	Cuvelage des caves et pompes de relevage	50 680,00 €
	Orolon	Peinture cages d'escaliers et mise en conformité des colonnes	38 640,00 €
Lyon	Ferney-Voltaire	Travaux d'enrobés	20 150,00 €
Rouen	Le Havre	Rénovation 10 appartements	73 480,00 €
	Le Havre	Remplacement des globes des candélabres extérieurs et des portes d'accès au parking inférieur	62 839,00 €
Metz	Hagenthal	Isolation toiture	7 095,00 €
		Remplacement de portes principales	6 302,00 €
Dijon	Auxerre	Réfection façade + menuiseries + volets roulants	241 131,00 €
Martinique	Trinité	Remplacement du grillage en bordure et surplomb de la route	18 153,00 €
		Raccordement au réseau d'eaux pluviales et remise en état des canaux d'évacuation	27 014,00 €
TOTAL			1 090 053,00 €

II-4 Évolution de l'exécution de la programmation immobilière

« La Masse des douanes »

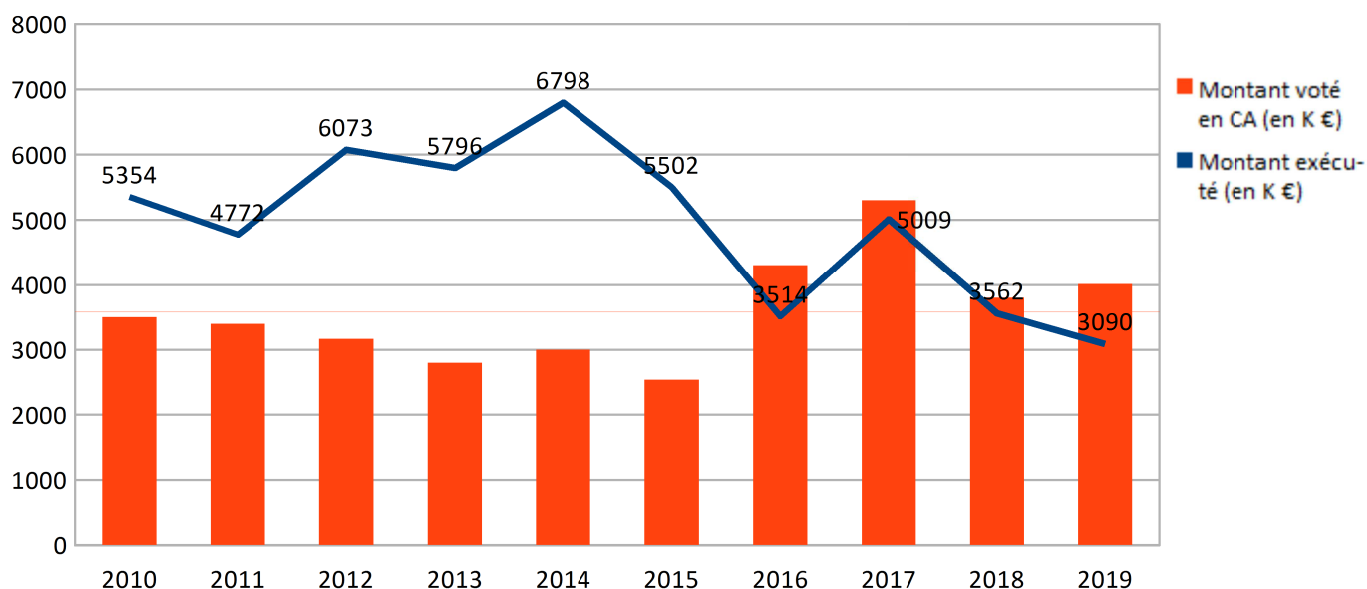


En 2019, l'EPA Masse des douanes a mandaté des dépenses de travaux et études en programmation immobilière pour un total de plus de 3,09 M€.

Cette somme comprend des opérations de PI 2019 et PI antérieures (opérations non engagées dans leur intégralité, avenants) ainsi que les rénovations d'appartements.

(Cité domaniale de Calais)

Tableau n° 32 : Evolution de l'exécution de la programmation immobilière depuis 2010



II-5 Activité de la cellule marchés pour l'année 2019

L'année 2019 a été marquée par la poursuite de l'exécution des opérations non achevées de programmations immobilières antérieures à 2019, ainsi que par l'engagement des opérations de PI 2019.

Au titre des rénovations d'appartements prévues en programmation immobilière 2019, l'EPA a engagé 414 295€, pour réaliser des travaux d'embellissement et de modernisation des logements auxquels s'ajoutent des rénovations réalisées dans le cadre du Brexit (63 739€). Parmi les opérations pluriannuelles et d'envergure, sont en cours la réhabilitation de la cité de Port Saint Louis, la reconfiguration de 2 T5 à Menton,

Un marché de mesurage des cités, découpé en 8 lots géographiques, a été notifié en vue de compléter la 1^{ère} campagne réalisée en 2017-2018. Ces campagnes permettront d'améliorer le pilotage du parc immobilier en disposant de données fiables. L'EPA disposera ainsi de tableaux de mesurage et de plans de l'ensemble des cités.

Quelles perspectives pour 2020 ?

Une réflexion stratégique à reprendre

L'EPA Masse des douanes doit reprendre la réflexion stratégique actuellement fondée sur les orientations ministérielles de juillet 2016. Si la plupart de ces orientations ont été mises en œuvre et ont commencé à porter leurs fruits, d'autres apparaissent toujours en cours et peuvent être prolongées par de nouvelles actions.

Au cours de l'année 2019, les présidents de l'établissement ont souhaité qu'une réflexion stratégique soit lancée afin de soumettre au conseil d'administration des propositions d'action pour les années à venir. Plusieurs sujets émergent de l'analyse du fonctionnement de la Masse et de l'évolution de son environnement.

Depuis 2010, la Masse a successivement entrepris des réformes d'envergures : création d'une agence comptable centrale unique en 2010, resserrement de son réseau territorial en 2013, cession de cités sous-occupées, mise en œuvre de la gestion budgétaire et comptable publique, nouvel environnement informatique. Une réflexion sur une stratégie immobilière de moyen terme doit être débattue dans le but d'analyser les implantations de l'EPA au regard de ses objectifs.

Par ailleurs, le pilotage de la politique immobilière doit être revu. Années après années, des retards s'accumulent qui sont préjudiciables aux résidents. Le rythme annuel de la programmation immobilière, justifié par le caractère annuel de l'autorisation budgétaire, est malmené par les délais d'exécution de la commande publique et de la réalisation des travaux. Il en résulte une insatisfaction des bénéficiaires de la Masse qui ne voient pas la réalisation concrète des programmes de travaux pourtant votés. L'exécution budgétaire est aussi pénalisée par ces retards structurels qui génèrent des restes à payer qui obèrent en définitive la capacité de projection de l'établissement.

La réflexion à conduire doit permettre de concilier une politique de gros entretien et de rénovation programmée sur le moyen terme, le rythme propre des marchés de mandat de maîtrise d'ouvrage sous le régime desquels sont accomplis les chantiers de travaux, et les perspectives de recettes et de dépenses budgétaires garantissant la soutenabilité du budget.

Le processus de certification des comptes entrepris en 2018 n'a pas encore abouti. Cet objectif permet de garantir une qualité de l'information comptable. Encouragé par la direction du budget pour tous les organismes et opérateurs de l'État, elle n'est pas pour autant obligatoire.

Quoique les difficultés apparues à l'occasion de la mise en production du nouvel outil informatique de gestion budgétaire et comptable publique expliquent les obstacles rencontrés par les services ordonnateur et comptable, les conditions de la certification des comptes, évaluées au regard de leur coût et de leur bénéfice, devront être évaluées pour tout l'établissement.

Enfin, conformément aux orientations des ministres, la politique des loyers de l'établissement a été substantiellement revue à partir de 2017. Le dépôt de garantie est désormais systématiquement exigé de tous les bénéficiaires de logements. En outre, la politique de réduction des impayés a été conduite avec des résultats tangibles. Toutefois, le tarif des loyers demeure à la fois hétérogène et très rigide.

Tous ces chantiers devront être approfondis et donner lieu à un dialogue avec les représentants du personnel, à partir du cadre général des politiques publiques du logement et de l'immobilier de l'État.

Intégrer les objectifs de transition écologique

Les travaux retenus dans le cadre de la programmation immobilière sont dictés par les critères de l'urgence, de la mise aux normes de sécurité du logement et de la performance énergétique. La mise au niveau technique du parc domanial permet d'envisager d'approfondir la recherche de la performance énergétique.

Parallèlement, la direction de l'immobilier de l'État a donné des orientations fortes sur les objectifs de transition énergétique des bâtiments publics dont l'EPA Masse doit mettre en oeuvre

Deux objectifs immédiats se dessinent pour les cits de la Masse : l'élimination des chaudières au fioul et la maîtrise des consommations d'eau. Ce dernier poste représente des dépenses significatives dans les charges locatives et génère des sinistres fréquents.

Par ailleurs, le service central doit pouvoir travailler sur la performance énergétique du bâti, le développement des énergies renouvelable et accompagner les nouveaux modes de circulation douce.

Renouveler les conventions de réservation de logements

Outre un parc de logements domaniaux, l'EPA Masse a complété son offre par des logements construits par la Société nationale immobilière (SNI devenue CDC-Habitat). La convention-cadre qui lie l'établissement à cet opérateur expirera le 30 juin 2020. CDC-Habitat a cédé une grande partie de son parc immobilier qu'elle avait construit pour la douane, ce qui multiplie les situations et les interlocuteurs.

Les groupes de travail conduits en 2018 et 2019 ont tracé les conditions du renouvellement de ces réservations en particulier en Île-de-France. L'enjeu est toutefois sur toute la France. Le renouvellement devra arbitrer entre les besoins contemporains de logement des agents, les propositions des bailleurs et les capacités financières de l'établissement.

Revoir le dispositif de contrôle interne

Dans le cadre de son plan d'action 2014-2016, l'EPA Masse s'est doté d'un plan d'action qui a permis de structurer la cartographie des risques de l'établissement. Un dispositif de contrôle interne a par ailleurs été progressivement structuré à partir de fiches de procédure et d'organigrammes fonctionnels et nominatifs, conformément à l'arrêté du 17 décembre 2015.

La direction du budget et le service comptable de l'État, qui assurent la tutelle comptable des établissements publics, demandent la mise en place d'un contrôle interne et comptable à tous les établissements et opérateurs, conforme à partir d'un cadre de référence. Le pilotage et les instruments du contrôle interne de l'EPA Masse devront donc être adaptés en 2020 à partir de logigrammes, d'une matrice des risques et d'un plan d'action nouveaux.

Liste des tableaux et annexes

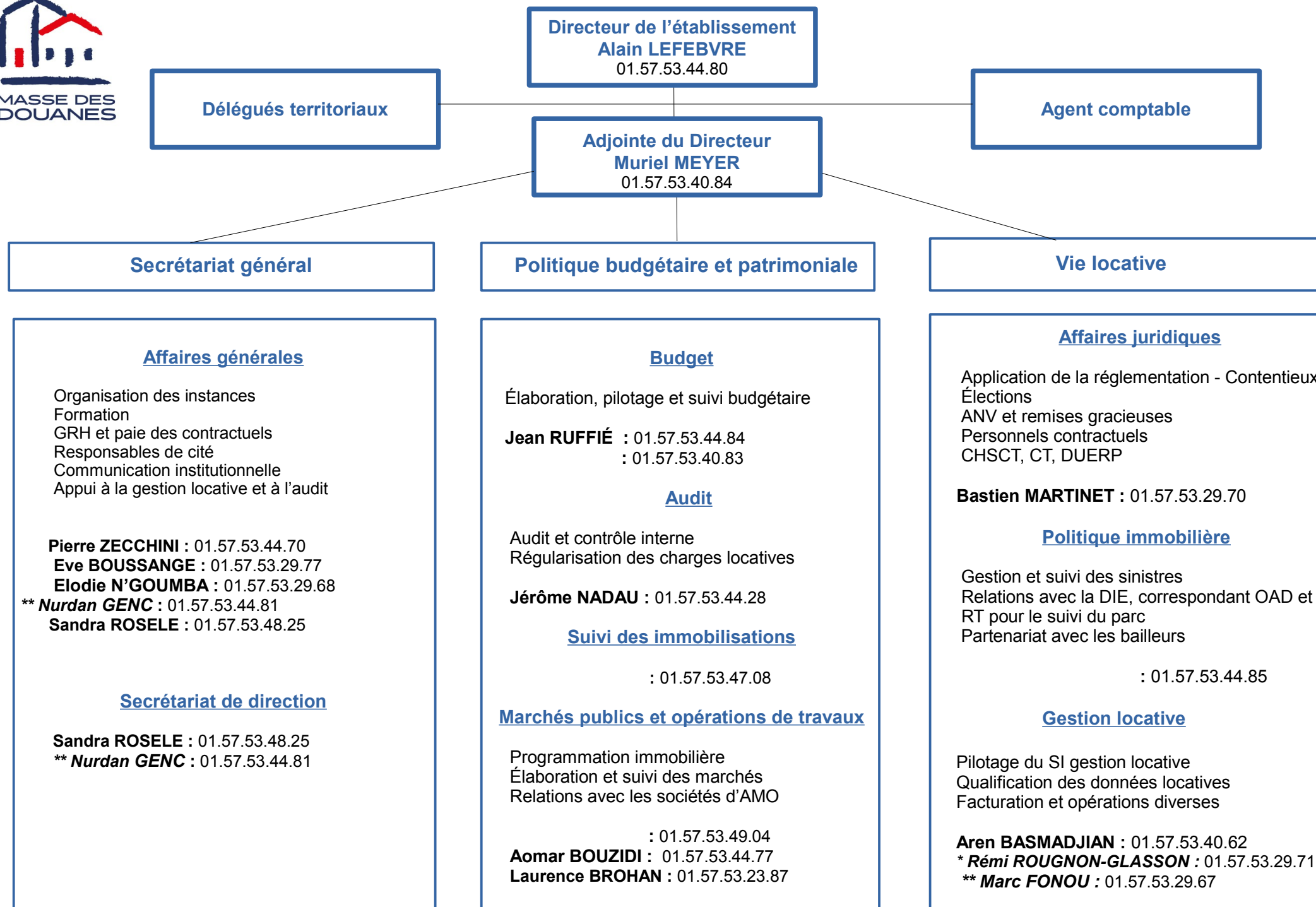
Tableaux :

- Tableau n°1 – Réseau de la Masse des douanes
- Tableau n°2 – Nombre de responsables de cité par CTM au 31 décembre 2019
- Tableau n°3 – Évolution des personnels titulaires et de la masse salariale (données au 31 décembre)
- Tableau n°4 – Calendrier des groupes de travail tenus en 2019
- Tableau n°5 – Les délibérations adoptées par le conseil d'administration de l'EPA en 2019
- Tableau n°6 – Ordre du jour des instances du 24 mai 2019 – CHSCT, CT
- Tableau n°7 – Statut juridique des logements
- Tableau n°8 – Parc domanial par types de logements
- Tableau n°9 – Principales modifications apportées par l'arrêté du 6 novembre 2018
- Tableau n°10 – Cessions en 2018
- Tableau n°11 – Immeubles en attente de cession
- Tableau n°12 – Comparaison de la composition du parc provincial avec le parc francilien
- Tableau n°13 – Évolution de l'occupation du parc
- Tableau n°14 – Détail des chambres meublées
- Tableau n°15 – État de vacances du parc
- Tableau n°16 – Répartition des tiers par catégorie
- Tableau n°17 – Évolution de l'occupation du parc domanial
- Tableau n°18 – Évolution de l'occupation du parc locatif
- Tableau n°19 – Évolution des demandes et des attributions
- Tableau n°20 – Nombre des demandeurs de logements par catégorie d'agents des douanes en activité
- Tableau n°21 – Répartition par type des logements sollicités et obtenus
- Tableau n°22 – Évolution des demandes des agents des douanes
- Tableau n°23 – Pourcentage de douaniers logés par l'EPA Masse des douanes
- Tableau n°24 – Motifs des rejets des demandes de logements en 2019
- Tableau n°25 – Évolution des montants de loyers perçus
- Tableau n°26 – Évolution du montant des mises de Masse et dépôts de garantie
- Tableau n°27 – Évolution des besoins en travaux recensés auprès des ST depuis 2010
- Tableau n°28 – Évolution de la capacité financière de la programmation immobilière depuis 2010
- Tableau n°29 – Évolution des besoins en travaux recensés auprès des ST par rapport aux montants votés en CA
- Tableau n°30 – Synthèse des opérations de la programmation immobilière en 2019
- Tableau n°31 – Liste des opérations réceptionnées en 2019
- Tableau n°32 – Évolution de l'exécution de la programmation immobilière depuis 2010

Annexes :

- Annexe 1 – Organigramme 2019 du service central
- Annexe 2 – Organigramme 2019 de l'agence comptable
- Annexe 3 – Bilan d'activité 2019 de l'agence comptable
- Annexe 4 – Carte des cités domaniales
- Annexe 5 – Bilan social 2019
- Annexe 6 – Occupation des logements par CTM : total, domanial et locatif
- Annexe 7 – Liste des cités et nombre de logements au 31 décembre 2019

ANNEXES



AGENCE COMPTABLE de la MASSE

Comptable assignataire

Pascal RIGAUD

Chef de service

Patrick MARIN

SFACT MASSE

G. BELAIR

EQUIPE 1

F. DUPEL
F. DECOSTIER

EQUIPE 2

M. FITERO
N. MEHIDI

EQUIPE 3

L. CLAVIER
R. DESNOUX

REC – REC

V. DURAND

RECETTES

C. MABANZA-BIYAOUA
L. MAILLET
R. FLORENTINY

RECOUVREMENT

S. DUSAULCY
G. DEMARLE
E. ADEMARD
M. DOUILLARD

Organigramme AC Masse 31/12/2019

Secrétariat
Commun

TGD / AC Masse

Y.B. DHOUAILLY

P. LELEU

RAPPORT ANNUEL 2019 TGD-AC

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2017, **La Trésorerie Générale des Douanes** (TGD) assure le paiement de l'ensemble des dépenses de la DGDDI (hors T2).

Outre le SFACT Douane et le Pôle Comptable, la TGD intègre par ailleurs l'Agence comptable (AC) de l'EPA Masse des douanes, dont le Trésorier Général des Douanes est à titre personnel l'Agent comptable.

On parle ainsi communément de **TGD-AC** pour désigner le poste comptable assignataire de la Douane et de l'établissement public administratif 'La Masse des Douanes'.

I - Trésorerie Générale des Douanes

La Trésorerie Générale des Douanes (TGD) assure trois fonctions principales.

1 - Une fonction de comptable principal de l'Etat

Responsable du seul poste comptable principal de la DGDDI, le Trésorier Général des Douanes rend directement ses comptes à la Cour des comptes.

La TGD assure la tenue de la comptabilité générale ainsi que toutes les opérations de recettes, de dépenses et de trésorerie qui sont dévolues au poste comptable (Trésorerie).

Comptable principal, la TGD centralise les écritures des comptes secondaires qui lui sont rattachés (recette interrégionale d'Île-de-France et recette régionale de la DNRED) et celles correspondant à sa propre activité de perception (recette régionale d'Île-de-France).

Elle assure également la tutelle comptable des 23 régies qui lui sont rattachées (20 régies d'avances, 1 régie de recettes et 2 régies mixtes).

2 - Une fonction de comptable assignataire des dépenses hors masse salariale de la DGDDI

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TGD est donc le comptable assignataire des dépenses (hors titre II hors PSOP) de **l'ensemble des ordonnateurs** (responsables de BOP et d'UO) de la DGDDI.

Avec la création le 1^{er} juillet 2019 de la DNGCD, le nombre des ordonnateurs assignés est passé de 22 à 23, composés comme suit :

- Administration centrale (BOP Central)
- Services à compétence nationale (DNRED, DNRFP, DNSCE, CID, SEJF et DNGCD)
- Directions interrégionales de métropole (11) et des Antilles
- Directions régionales outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte).

3 - Une fonction de comptable national pour certaines opérations de la DGDDI

La TGD exerce des missions de portée nationale, parmi lesquelles, principalement :

- la perception de la TICPE régionalisée ;
- le contrôle des déclarations mensuelles déposées par les fournisseurs agréés de tabac et les perceptions correspondantes ;
- le contrôle et la mise en paiement de l'ensemble des aides versées aux débiteurs de tabac et du financement de leur régime de retraite ;
- la gestion au niveau national des carnets ATA non apurés ;
- le reversement aux autres comptables douaniers des montants des chèques traités par le Centre d'Encaissement de la DGFIP de Lille (CEL) au titre de la TSVR et du DAFN.

II - AC Masse des Douanes

L'établissement public administratif 'La Masse des douanes' est l'un des 650 opérateurs de l'État et il est le seul à relever de la DGDDI.

L'EPA 'Masse' a pour mission de pourvoir au logement des douaniers (et, plus accessoirement de 'tiers', fonctionnaires ou non) dans les localités où les nécessités de service l'exigent et où les logements font défaut ou sont d'un prix particulièrement élevé. L'établissement gère ainsi de l'ordre de 2000 logements.

Exclusivement dédiée à la gestion comptable de l'établissement, l'Agence comptable :

- procède à la perception, spontanée, amiable ou forcée, de toutes les recettes [locatives ou non] de l'établissement (loyers et charges des immeubles en gestion EPA, subventions).
- exécute l'intégralité de ses dépenses.
- tient sa comptabilité au quotidien et en établit une fois par an le compte financier.

Il est rappelé que l'AC existe comme entité comptable unique de l'EPA depuis 2012 (pour un réseau comptant à l'heure actuelle 15 ordonnateurs).

PRINCIPAUX CHIFFRES DE L'ACTIVITÉ 2019

I - Trésorerie Générale des Douanes et SFACT Douane

1 - Activité du poste comptable principal et du poste secondaire intégré

- Activité de trésorerie (celle du Service Comptabilité)

Nature des opérations	2018	2019	Variation
Avis de règlement	266	271	+ 1.88 %
Bordereaux de règlement	750	805	+7.33 %
Rejets bancaires	1584	781	- 50,70 %
Régularisations de recettes	1586	1494	- 5,80%
Opérations de dépense	1585	1543	- 2.65 %
Opérations de recettes	883	774	- 12.34 %
Titres de perception	152	96	- 36,84 %
Rétablissement de crédit	357	299	- 16.25 %
Total des opérations	7163	6063	- 15,36 %

La centralisation comptable des RR de Paris-Ouest puis de Paris-Est ayant été menée à bien avant le 1^{er} janvier 2019, l'activité de la TGD n'a pas connu de sursauts en 2019, comme cela avait été le cas en 2018.

L'augmentation du nombre, aussi bien des avis de règlement (+ 1,88 % contre + 53 % en 2018) que des bordereaux de règlement (+ 7,33 %, contre + 42 % en 2018), témoigne de la plus grande régularité en 2019 de l'activité du Service Comptabilité.

Dans le même esprit, le nombre de rejets bancaires, qui avait spectaculairement cru en 2018, a retrouvé en 2019 un niveau proche de ceux observés en 2017 (696) ou 2016 (900).-

Enfin, les décisions prises début 2018 en matière de rétablissements de crédits continuent de produire leurs effets bénéfiques pour le service, leur nombre baissant pour la deuxième année consécutive en 2019, après le pic (550) de 2017, première année de l'assignation unique.

- **Activité d'assignation et de perception des recettes**

→ Pour ce qui est de l'assignation sur la TGD

Activité	2018 en €	2019 en €	Variation
Assignation recettes TGD	18.515.410.078€	26.118.438.321€	+ 41,06 %

Bien entendu, c'est en 2019, première année civile complète après réforme de la centralisation interrégionale, que le volume de recettes assigné sur la TGD, (et avant elle sur la RR IDF) s'avère le plus élevé.

→ Pour ce qui est de la perception par la recette régionale IDF

Activité	Recettes 2018	Recettes 2019	Variation
Perception recettes RR IDF	406.995.373€	391.948.430€	-3,7 %

La baisse des perceptions effectuées par le poste comptable intégré à la TGD est à rapprocher de la diminution du rendement du précompte tabac (droit de licence et cotisation RAVGDT) liée à la baisse d'activité des débiteurs de tabac dans un contexte d'augmentation des prix du tabac.

À cet égard [cf. infra 'Faits marquants'], l'année 2019 aura été pour la TGD celle d'un **virage vers une moindre activité**, tout aussi bien en termes d'assignation que pour les perceptions de comptable secondaire.

2 – **Contrôle comptable et mise paiement des dépenses de la Douane**

NATURE DE DEPENSE	2018		2019		Evolution	
	Nombre DP	Montant (€)	Nombre DP	Montant (€)	En nombre	En euros
Loyer, charges	3 060	22 895 209	3 020	23 595 964	-40	700 755
Téléphonie, Internet et fluides	5 473	12 297 744	5 167	17 748 138	-306	5 450 394
Marchés publics	44 043	164 188 200	43 952	159 076 937	-91	-5 111 263
Impôts taxes	10 697	3 590 401	9 018	4 246 173	-1 679	655 772
Frais de déplacement	52 230	16 956 822	54 927	19 539 708	2 697	2 582 886
Frais de changement de résidence	756	1 997 302	769	2 000 043	13	2 741
Subventions aux ménages	22 207	7 885 255	19 719	7 036 400	-2 488	-848 855
Subventions aux entreprises	4 840	84 325 214	6 054	81 851 445	1 214	-2 473 769
Paies, capitaux décès	7 672	3 658 540	6 935	3 264 744	-737	-393 796
Remboursement exonération TICPE	14 703	22 524 110	15 123	25 610 675	420	3 086 565
TOTAL	165 681	340 318 797	164 684	343 970 227	-997	3 651 430

Le tableau repris ci-dessus page 3 détaille l'évolution des dépenses par nature.

Au global sur l'année, il y a lieu de souligner, notamment :

- le nombre de demandes de paiement (lorsqu'on y intègre les DP d'intérêts moratoires] baisse très légèrement par rapport à 2018 (-0,6% soit 997 DP).
- si on isole les DP d'intérêts moratoires [qui se sont effondrées de moitié en 2019], le total des autres DP, de commande publique ou de mode classique, est en hausse d'environ 750 DP.
- le montant total mis en paiement par le SFACT Douane a quant à lui augmenté de 1,07 %, tendance qui met en évidence deux évolutions contrastées : le 'boom' en 2019 de la commande publique (+ 13M€) et le net repli de la dépense classique (-13,5M€).

Il faut noter, au niveau cette fois des natures de dépense, par exemple :

- pour ce qui est de la dépense facturière (commande publique) : une baisse de la dépense de marchés publics [-3,1 %, à la différence de 2018 (+15%)] qui est compensée par un accroissement très prononcé des dépenses de téléphonie, internet et fluides (+44%).
- pour ce qui est de la dépense classique, les frais de déplacement sont en très forte hausse [+15 %, soit plus du double de la tendance 2018 (+ 7%)], évolution que fait plus que compenser l'érosion des subventions aux entreprises et aux ménages (secours financiers).

3 - Attributions nationales

- **Le suivi national des carnets ATA**

	2018	2019	Variation
Nombre de volets reçus à la TGD	1.520	1.427	-6,12 %
Apurement avant ouverture de litige	756 soit 49,73 %	573 (40%)	-24,2 %
Nbre d'ouvertures de litige à CCIP IDF	764	854	+11,78 %
Nbre de carnets consignés (quittances 170)	96	64	- 33,33 %
Nbre de carnets en paiement définitif LO (150)	89	62	- 30,34 %
TOTAL des recouvrements	470.961€	118.742€	- 74,79 %

Si le nombre de volets reçus en 2019 reste globalement stable, diminuant de 6 %, les carnets ayant dû être apurés par une taxation sont en forte chute (-30,32%) ce qui témoigne d'une meilleure prise en compte de la réglementation en 2019 par les opérateurs. On observe par ailleurs une très forte évolution à la baisse (-60%) du montant moyen par carnet apuré des droits et taxes liquidés et perçus.

- **Le versement des aides aux débiteurs de tabac**

La TGD assure le contrôle et le paiement de la rémunération des débiteurs de tabac ainsi que le paiement des aides qui leur sont attribuées mais aussi le recouvrement des trop-perçus en matière de remise compensatoire et de secours financiers. La TGD assure également le cautionnement (pour la dernière fois en 2019), le contrôle et l'encaissement des déclarations mensuelles déposées par les 40 fournisseurs de tabac recensés en 2019 ainsi que le versement des cotisations au régime de retraite des débiteurs de tabac (**RAVGDT**).

- **GAEL**

De nouveau en 2019, le nombre de TIP traités par le centre des encaissements de Lille est en très forte baisse, de - 61,06 % (-42 % en 2018, -23 % en 2017 et en 2016). Cette baisse est liée à la généralisation du télépaiement pour la TSVR, le volume de montants perçus au titre du DAFN étant quant à lui resté stable.

II - Agence comptable EPA Masse

1- Événements comptables en nombre (de pièces comptables)

	Flux RECETTES				Flux DÉPENSES		
	2018	2019	Variation		2018	2019	Variation
Titres de recettes	21.287	21.769	2,26 %	DP	5.591	6.686	19,59 %
Autres	668	1006	50,00 %	Autres	476	613	28,00 %
Total	21.955	22.775	3,73 %	Total	6.027	7.299	21,11 %

Total des pièces comptables traitées	2018	2019	Variation
	27.982	30.074	7,48 %

Commentaires sur l'évolution à la hausse du nombre des pièces comptables traitées

- Après avoir connu en 2018 un net repli du nombre de pièces comptables traitées, ce en raison notamment d'une 'année blanche' pour les régularisations de charge, l'AC a géré en 2019 davantage de pièces comptables, notamment des DP (+ 1 095) et des titres de recettes (+482).
- En recettes, la rubrique 'Autres' croît fortement en 2019, en raison de l'explosion conjoncturelle (+803,45 %) des réimputations de recettes, qui s'explique par l'ensemble des travaux menés dans le cadre de la certification et, en particulier, par l'évolution du traitement comptable des 1^{ères} mises de masse.

2- Événements comptables en montants

• Produits et charges

Par **produits**, il y a lieu d'entendre le cumul des chiffres portés au compte de résultat de l'année pour : le produit des activités, les subventions, autres produits et produits spécifiques.

Par **charges**, il y a lieu d'entendre le cumul des chiffres portés au compte de résultat de l'année pour : les consommations en provenance de tiers, les impôts et taxes, charges de personnel, autres charges et charges spécifiques.

PRODUITS			CHARGES		
2018	2019	Variation	2018	2019	Variation
13.002.795€	13.384.088€	2,93 %	12.454.958€	12.535.376€	0,65 %

En 2019, ont été observées, d'une part, une stabilité des montants relatifs aux charges et, d'autre part, une légère hausse des produits, dont il résulte une évolution à la hausse du résultat 2019, qui est vertueuse.

• Encaissements et décaissements

Malgré les très bonnes performances obtenues en 2019 aussi bien en matière de recouvrement spontané que de recouvrement des impayés, les encaissements ont connu une baisse assez significative l'an dernier.

Cela résulte exclusivement de la perception effective par l'Établissement en 2019 d'un montant de compte d'affectation spéciale (68k€ de CAS) en chute conjoncturelle par rapport à 2018 (934k€ de CAS).

S'agissant des décaissements, la baisse est davantage marquée (de l'ordre du double, à -7,28 % soit - 932 k€). Elle provient pour l'essentiel de moindres (-500k€) règlements en 2019 d'opérations immobilières (travaux de rénovation), et plus marginalement (-266 k€), de la baisse attendue des dépenses engagées au titre des locations intermédiées .

ENCAISSEMENTS			DÉCAISSEMENTS		
2018	2019	Variation	2018	2019	Variation
12.309.340€	11.832.839€	-3,87 %	12.678.841€	11.756.163€	-7,28 %

FAITS MARQUANTS 2019

I - Pour les deux entités

L'année 2019 a été marquée pour TGD-AC par :

- ☐ la mise en œuvre de la première campagne d'intégration au coup par coup des personnels en position de détachement ou de **PNA** après 36 mois de présence (8 intégrations validées en CAPC à l'automne 2019 et prononcées entre le 1^{er} janvier et le 29 février 2020).
- ☐ un turn over relativement modéré (10,23 % de **l'ER** 2019, soit 9 départs [dont 3 survenus suite à admission à un concours intercatégoriel] compensés par 11 arrivées).
- ☐ la mobilisation et la solidarité très fortes des personnels de TGD-AC, lors du conflit des transports franciliens, qui ont permis que les fins de gestion DGDDI et Masse se déroulent dans les meilleures conditions, dans le plus grand respect des échéances.

- l'obtention, par l'ensemble des entités de TGD-AC, de résultats hors normes :

- a) l'amélioration (- **46%**) du Délai Global de Paiement pour la commande publique en mode facturier, à 11 jours, et la consolidation de ce fait de la 1^{ère} place de la Douane (au sein de l'État) pour cet indicateur.
- b) l'effondrement consécutif et logique des intérêts moratoires acquittés sur le programme 302 (- **49%**).
- c) l'effondrement des restes à recouvrer antérieurs à 2019 (- **45%**) inscrits dans les comptes de la TGD.
- d) l'effondrement des impayés Masse (- **41%**) et un nombre de débiteurs en baisse pour la 4^{ème} année consécutive, passant de façon inédite sous la barre des 150 (**134**) au 31.12.2019.

II - Plus spécifiquement pour la TGD et le SFACT Douane

□ Côté SFACT Douane, l'année 2019 aura été mise à profit pour :

- que la Douane progresse très rapidement en matière de dématérialisation des factures. Engagé en mai 2019 par le SFACT pour le compte de la Douane, un plan d'actions a permis d'améliorer de 20 points en sept mois le taux de dématérialisation.
- mener en interne SFACT une réflexion aboutie permettant d'identifier l'ensemble des avantages que la Douane peut espérer d'une application de l'expérimentation GBCP en cours de déploiement au sein du bloc 3.
- améliorer la montée en compétences des acteurs ordonnateurs de la chaîne intégrée (accompagnement en particulier des équipes de la **DNGCD**, de la DNRED, etc.) et affirmer son positionnement dans la gouvernance de celle-ci- (organisation par la TGD de la 1ère Journée d'Étude du Mode Facturier le 28 mars 2019).

□ Côté TGD, l'année 2019 restera comme celle :

- de la distinction comptable, cette fois complètement opérée, entre l'activité de comptable principal (TGD) et celle de comptable secondaire, avec la création de la recette régionale d'Île-de-France (RR IDF) ;
- d'une profonde remise en cause de son périmètre d'action, aussi bien à moyen terme, au plan de la réflexion interdirectionnelle (impact des décisions préconisées par la mission GARDETTE, adoptées en PLF), qu'à très court terme, au plan strictement douanier (décision prise de déconcentrer dès 2020 le recouvrement du droit de licence à l'ensemble des receveurs interrégionaux).

III - Plus spécifiquement pour l'Agence comptable EPA MASSE

□ Côté Dépenses, l'année 2019 a marqué le démarrage d'une montée en maturité du fonctionnement de la chaîne de la dépense Masse, qui a permis à l'AC Masse :

- de mettre en place dans le réseau Masse une régulation des factures orphelines de service fait (SF) ;
- d'appliquer pour la première fois un dispositif de décompte des intérêts moratoires légaux, avec de premières conséquences budgétaires encourageantes pour la suite.

□ En matière d'encaissement et de recouvrement, l'Agence comptable a récolté en 2019 les fruits d'une politique de recouvrement réfléchie et mûrie sur plusieurs années. Deux faits marquants sont à retenir sur ce volet :

- Les impayés, en baisse régulière pendant trois années consécutives, se sont effondrés en 2019 (-41%) et le nombre des débiteurs est passé la même année d'abord sous la barre des 200 puis des 150 (134 au 31 décembre 2019). Cette performance, aussi exceptionnelle que logique, tient à la précocité très accentuée de l'action en recouvrement, de l'accroissement fort du recours à la saisie administrative à tiers détenteur (SATD) et à une nouvelle optimisation de son rendement, ainsi qu'à l'affirmation immédiatement réussie du nouveau positionnement du comptable, suite à l'application début 2019 des dispositions du nouveau RAOL ;
- En 2019, le paiement spontané de la redevance d'occupation a très fortement progressé, atteignant plus de 95% en fin d'année, devenant ainsi la 'norme' dans le corps social des locataires de l'établissement précédemment stigmatisé pour sa propension à la 'bénévolence'.

□ **Pour ce qui est de la tenue des comptes, 2019 restera comme l'année de la réalisation de considérables avancées** : l'Agence est en premier lieu parvenue à mettre en œuvre l'ensemble des recommandations à finalité comptable formulées par le Commissaire aux comptes en suite de son premier audit, puis à se doter d'une dynamique propre de progression méthodologique interne aux équipes, accompagnant ainsi la volonté de l'établissement de viser au plus tôt l'obtention d'une certification de ses comptes avec réserves.

À la date d'établissement du présent rapport d'activité 2019, des perspectives très favorables étaient ouvertes, à confirmer lors du Conseil d'administration du 17 mars 2020.

PERSPECTIVES 2020

I - Pour les deux entités

En matière de RH, l'objectif en 2020 sera d'améliorer encore l'adéquation entre l'ER et la ressource réelle en postes (0,8640 au 31 décembre 2019) tout aussi bien au Pôle SFACT (45), au Pôle Comptable (24) de la TGD qu'à l'AC Masse (19), en assurant l'insertion et la formation locale des personnels recrutés, et en aidant à la mise en œuvre du PA IDF 'Attractivité'.

Il s'agira également de consolider l'adhésion collective des équipes de TGD-AC aux exigences du contrôle interne, aux dispositifs de contrôle hiérarchisé et à la prévention des risques comptables (création d'une cellule VIGIE comptable Douane rattachée au chef du SFACT).

Enfin, l'actualisation (après 3 ans) des contrats de service entre le TGD/AC et les ordonnateurs DGDDI et Masse sera mise à profit pour réfléchir à de nouveaux modes relationnels entre les acteurs et innover en termes de performance, par le recours, par exemple, à des contractualisations bilatérales.

II- Pour la Trésorerie Générale des Douanes et le SFACT Douane*

** À la date d'établissement du présent rapport d'activités 2019, les objectifs ci-dessous restaient en instance de validation formelle par l'évaluateur fonctionnel du TGD.*

Les priorités de 2020 sont notamment les suivantes :

- diminuer encore le nombre et le montant des DP d'intérêts moratoires, par la mise en place d'un accompagnement adapté des SP les plus exposés.
- consolider le positionnement DGDDI en termes de DGP au sein de la chaîne financière État.
- professionnaliser la fonction de recouvrement "douane" au sein de la TGD, en y intégrant une démarche structurée et tracée de récupération amiable de trop-versés de HT2.
- proposer un mode opératoire pour parachever l'assignation des recettes non fiscales (RNF) sur la TGD, avec un objectif d'application d'ici fin 2020 au recouvrement forcé des indus HT2.

III - Pour l'Agence comptable EPA Masse

□ **En 2020, l'Agence continuera de soutenir la dynamique de l'établissement en matière d'évolution vers la certification des comptes :**

- en mettant en œuvre toutes les (probables) recommandations du Commissaire aux comptes en suite de son second audit ;
- en parachevant la formalisation d'un contrôle mensuel de la comptabilité en vue de l'élaboration du dossier de préparation au troisième audit de certification de 2021.

□ Autour de la certification, le second objectif de l'Agence sera de parachever en 2020 la montée en compétences des équipes dans le domaine de la qualité comptable

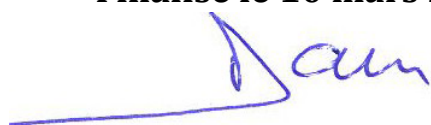
- en continuant l'effort de formation propre à l'Agence de sensibilisation des personnels aux enjeux de la qualité comptable ;
- en accentuant la convergence entre la Masse et la DGDDI, en termes de respect des règles de la dépense publique, par la mise en œuvre de nouvelles exigences en matière de contrôle comptable (notamment les marchés publics).

□ Enfin, l'objectif sera de parachever la normalisation des impayés :

- en optimisant le dispositif des signalements autour des débiteurs faisant courir un risque comptable à l'établissement, par la mise en place de nouvelles doctrines en matière d'expulsion et de résiliation de conventions d'occupation.

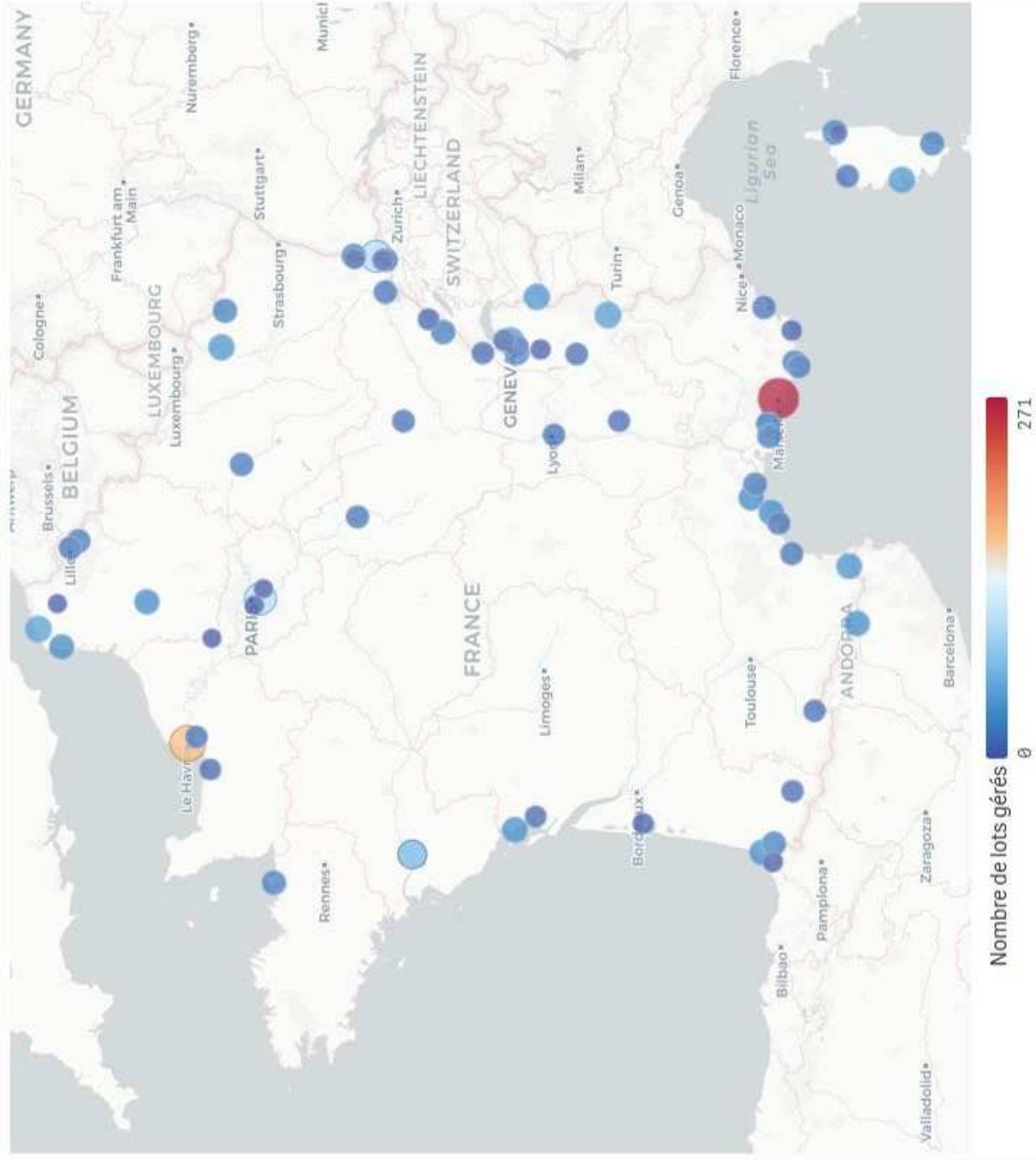
- en conduisant un plan ciblé d'admissions en non-valeur (ANV) de créances irrécouvrables de longue date, afin de peser à la baisse pour une cinquième année consécutive sur le niveau des impayés (cible = moins de 235.000 € d'impayés à la fin de l'année 2020).

Finalisé le 10 mars 2020



Pascal RIGAUD

Quelques explicitations de sigles, à destination des nouveaux arrivants des deux entités			
Côté TGD		Côté AC Masse	
DP	Demandes de paiement	Décret GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GAEL	Gestion Automatisée Encaissement de Lille	ER	Effectif de Référence
RAVGDT	Régime d'Allocations Viagères Gérants de Débits de Tabacs	RAOL	Règlement d'attribution et d'occupation des logements
DNGCD	Direction Nationale Garde-Côtes des douanes	SATD	Saisie Administrative à Tiers Détenteur
PNA	Position Normale d'Activité	CRM	Commissions Régionales de la Masse

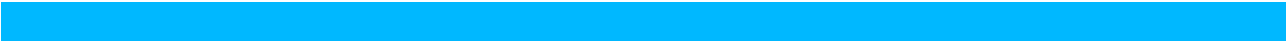


Établissement public administratif (EPA)
La Masse des douanes

BILAN SOCIAL 2019

Table des matières

I. Le personnel.....	4
A. Les effectifs.....	4
B. Les contractuels.....	5
C. L'apprentissage.....	5
D. Répartition des effectifs travaillant exclusivement pour l'EPA Masse par catégorie et type de service.....	6
E. Répartition des effectifs titulaires.....	6
II. Mouvements de personnel.....	7
III. Masse salariale.....	7
IV. Les conditions de travail.....	8
A. Le télétravail.....	8
B. Le compte épargne temps.....	8
C. Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et le PAP (programme d'action et de prévention).....	9
V. La formation professionnelle.....	11
A. Données générales.....	11
B. Formations organisées par l'établissement.....	12



L'EPA Masse des douanes publie son bilan social, établi sur la base des principaux indicateurs pertinents, eu égard aux spécificités de l'établissement.

Le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État prévoit « *l'établissement annuel d'un bilan social indiquant les moyens budgétaires et en personnel dont disposent les services et comprenant toute information utile eu égard aux compétences des comités techniques (organisation et fonctionnement, formation professionnelle...)* ». L'arrêté du 23 décembre 2013 fixe la liste des indicateurs contenus dans le bilan social.

Ce bilan est destiné à partager le plus largement possible les données et les analyses sur les ressources humaines de l'établissement, dans les domaines aussi divers que l'évolution des effectifs, les conditions de rémunération et de travail, le dialogue social, la formation.

I. Le personnel

A. Les effectifs

La Masse des douanes est structurée autour du service central, de l'agence comptable et de 14 services territoriaux. Ces derniers sont le support des commissions territoriales de la Masse (CTM).

Les chiffres présentés dans ce bilan constituent la photographie exacte des effectifs de l'établissement le jour du 31 décembre de l'année considérée, et ne tiennent donc pas compte des mouvements de personnels intervenant dès le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Au 31 décembre 2019, 110 agents exercent des fonctions pour l'EPA, dont 93 pour le réseau ordonnateur et 17 pour l'agence comptable.

Les effectifs de l'agence comptable, qui incluent le service facturier (7 agents), restent stables. Au niveau du réseau ordonnateur, les effectifs des services territoriaux enregistrent une remontée (78 contre 70 fin 2018) tandis que ceux du service central diminuent légèrement (15 contre 19 fin 2018), par le jeu des mutations et affectations de fin d'année.

Par ailleurs, sont comptabilisés au titre de l'effectif de l'établissement, 4 agents mobiles dits « Paris spécial », affectés pour des missions de renfort sur des postes temporairement vacants, majoritairement dans la branche AG/OP-CO, qui correspond aux activités de l'EPA.

La quotité de travail est fixée de façon forfaitaire pour les délégués territoriaux (5 %), les chefs de PLI ou secrétaires généraux (15 %), chargés de l'encadrement des équipes du service territorial. De même, les ETPT sont calculés au prorata du temps de travail consacré à la Masse des douanes.

Service	Catégorie					Effectifs physiques	ETPT
	A+	A*	B*	C	Apprenti		
Services territoriaux	15	27	24	12	0	78	39,44
Service central	1	7	3	2	2	15	16,54
Agence comptable	1	3	9	4	0	17	15,78
Total	17	37	36	18	2	110	71,76

* y compris 3 agents Paris spécial (1A et 2B)

Service	A+		A		B		C		Apprenti		Total	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Services territoriaux	3	12	11	16	18	6	9	3	0	0	41	37
Service central	0	1	2	5	1	2	2	0	1	1	6	9
Agence comptable	0	1	0	3	8	1	3	1	0	0	11	6
Total	3	14	12	24	28	9	14	4	1	1	58	52

Au total, entre 2018 et 2019, les effectifs physiques ne varient pas, avec 110 emplois. Toutefois, les effectifs ETPT diminuent légèrement, passant de 73,98 en 2018 à 71,76 en 2019.

B. Les contractuels

L'EPA Masse fait également appel à des agents contractuels pour l'exercice de fonctions spécifiques pour lesquelles il ne dispose pas des ressources suffisantes ou des compétences en interne.

À ce titre, il emploie 3 gardiens d'immeuble (cités de l'Haÿ-les-Roses, de Limeil-Brevannes et du Havre) et 1 femme de ménage (cité de Modane) qui représentent 3,6 ETPT. Par ailleurs, suite à un congé maternité, un agent contractuel a été recruté à la demande du service territorial de Rouen, sur la période du 01 octobre 2019 au 31 mars 2020. De même, un agent contractuel a été recruté le 1^{er} décembre 2019 par le service territorial d'Île-de-France, pour une période d'un an, afin d'assurer le remplacement lors de ses congés de l'agent contractuel en poste.

En effet, le décret n°2001-1361 du 28 décembre 2001 relatif aux obligations de gardiennage ou de surveillance de certains immeubles d'habitation applicable depuis 2003 dans les villes de plus de 25 000 habitants et les agglomérations de plus de 50 000 habitants oblige tout bailleur détenant plus de 100 logements dans un même immeuble ou groupe d'immeubles à employer à plein temps un concierge ou un employé d'immeuble.

Pour mémoire, la cité de La Joliette à Marseille profite des services de deux gardiens titulaires.

C. L'apprentissage

L'apprentissage est un mode de formation en alternance, combinant formation théorique en établissement de formation (centre de formation d'apprentis – CFA), universités, lycées, etc.) et formation professionnelle au sein de l'administration d'accueil.

L'EPA Masse participe activement depuis 2015 à la mise en œuvre du dispositif gouvernemental en faveur de l'apprentissage.

Ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans qui bénéficient d'un contrat de travail rémunéré le temps de leur formation, le contrat d'apprentissage ne constitue en aucun cas un pré-recrutement en douane et n'ouvre droit à aucune priorité à l'embauche à son terme.

Le service central emploie deux apprentis depuis la rentrée 2019, l'un préparant un BTS *Services Informatiques aux Organisations*, l'autre un BTS *Support à l'Action Managériale*. Ces deux apprentis, recrutés pour une durée de deux ans, sont accompagnés par un tuteur.

L'apprenti en informatique travaille au sein de la cellule Vie locative. Suite au renouvellement des logiciels de gestion locative (ULIS) et de gestion budgétaire et comptable (Y2), il participe à la mise en place des différentes fonctionnalités du système d'information de l'EPA Masse, qui comporte désormais 2 pôles : financier, gestion locative. Il assure l'installation de modules complémentaires avec les équipes dédiées (service central et sous-direction des systèmes d'information et de télécommunication, DNSCE), et réalise également des supports techniques et des outils pédagogiques destinés aux utilisateurs, pour compléter les livrables attendus des prestataires.

L'apprentie Assistante Manager est rattachée à la cellule Affaires générales. A ce titre, son portefeuille est varié. Outre des tâches de secrétariat (gestion du courrier entrant et sortant notamment), elle participe à la préparation logistique des instances de l'établissement telles que conseils d'administration, groupes de travail et séminaires. Elle a en charge la gestion des responsables de cités et assure également des fonctions support « Ressources Humaines » : congés, compte épargne-temps, badgeuse... Elle contribue enfin à la gestion des documents et des ressources matérielles du service.

D. Répartition des effectifs travaillant exclusivement pour l'EPA Masse par catégorie et type de service

Outre les 3 contractuels travaillant à plus de 50 %, 68 agents exercent exclusivement des activités à l'EPA Masse. En effet, ne sont pas comptabilisés les agents consacrant une part de leurs tâches à d'autres services de la douane, souvent rattachés au PLI ou au SG de la direction de rattachement du service territorial.

Service	Catégorie					
	A+	A	B	C	Apprentis	Contractuels
Services territoriaux	0	7	22	10	0	3
Service central	1	7	3	2	0	0
Agence comptable	0	3	9	4	0	0
Effectifs physiques	1	17	34	16	0	3
Total	71					

E. Répartition des effectifs titulaires

Le réseau de l'EPA Masse des douanes se compose de 14 services territoriaux (ST), implantés en métropole et dans les départements d'outre-mer (DOM), qui sont placés sous la responsabilité de 14 délégués territoriaux, directeurs interrégionaux ou régionaux des douanes.

La majorité des services territoriaux est située aux sièges d'interrégions douanières, à l'exception des circonscriptions de Bayonne, Corse, Guadeloupe et Guyane.

Le tableau ci-dessous précise le nombre d'emplois équivalent temps plein travaillé (ETPT) par service et circonscription territoriale. Pour 110 personnes (en effectif physique), le taux de féminisation s'établit à 53 %.

Interrégions douanières	Service territorial	Effectifs physiques			ETPT
		Femmes	Hommes	Total	
Nouvelle-Aquitaine	Bayonne	1	3	4	2,16
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	Corse	4	1	5	2,12
	Méditerranée	5	2	7	4,45
Bourgogne-Franche Comté – Centre – Val de Loire	Dijon	2	4	6	1,33
Île-de-France	IDF	7	6	13	9,3
	SC	6	9	15	16,54
	AC	11	6	17	15,77
Antilles-Guyane	Guadeloupe	1	2	3	1,1
	Guyane	1	2	3	1,15
	Martinique	2	3	5	0,75
Hauts-de-France	Lille	3	4	7	3,79
Auvergne-Rhône Alpes	Lyon	4	3	7	4,21
Grand-Est	Metz	0	3	3	1,7
Occitanie	Montpellier	2	2	4	2,08

Bretagne-Pays de la Loire	Nantes	5	1	6	3,21
Normandie	Rouen	4	1	5	2,1
Total		58	52	110	71,76

II. Mouvements de personnel

En 2019, il y a eu 68 mouvements de personnels, soit 60 % des effectifs physiques, dont 34 arrivées et 34 départs.

Pour les services territoriaux, les départs et les arrivées présentent un solde positif (+4). Le service central en revanche présent un solde négatif (-4). L'agence comptable voit ses départs compensés par les arrivées.

Service	A+		A		B		C		Apprentis		Total	
	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ	arrivée	départ
Service central	0	0	3	7	1	1	0	0	2	2	6	10
Services territoriaux	1	1	9	7	8	10	6	2	0	0	24	20
Agence comptable	0	0	1	2	2	2	1	0	0	0	4	4
Total	1	1	14	13	13	11	8	1	2	0	34	34

Ces mouvements importants se traduisent par des besoins en formation, indispensables pour acquérir les compétences spécifiques à l'exercice des missions Masse. Si à leur arrivée, les formations sont assurées en interne (consignes de la hiérarchie, transfert de compétences entre collègues), les nouveaux agents sont invités à s'inscrire à des formations métiers (système d'information de l'établissement, passation de marchés, formation à la pathologie du bâtiment...) pour acquérir les connaissances professionnelles indispensables à l'exercice des missions Masse.

III. Masse salariale

Le montant total de la masse salariale s'élève à 5 327 057 € en 2019 charges incluses. En 2018, ce montant s'élevait à 5 605 106 €. Cette différence s'explique à la fois par une variation à la baisse des ETPT pour les catégories A (-4,6) et B (-0,69), par une variation à la hausse pour les catégories C (+2,74) et par un total en ETPT moins élevé en 2019 (71,76) qu'en 2018 (73,98).

Évolution 2018-2019 de la masse salariale

Cat.	ETPT 2018	Coût global HCAS (RAP 2018)	CAS associé	Coût total chargé 2018	ETPT 2019	Coût global HCAS (RAP 2019)	CAS associé	Coût total chargé 2019	Différentiel ETPT 2018/19	Différentiel coût 2018/19
A+	2,20	119 186	35,09 %	354 229	2,23	117 866	35,09 %	355 576	0,03	1 347
A	24,77	64 352	40,25 %	2 235 641	20,51	63 843	40,25 %	1 836 547	-4,26	-399 094
B	35,85	45 719	47,49 %	2 417 473	35,16	45 770	47,49 %	2 376 711	-0,69	-40 762
C	10,16	39 154	48,89 %	592 277	12,90	38 736	48,89 %	743 982	2,74	151 705
Apprentis	1,00	5 486		5 486	0,96	14 835		14 241	-0,04	8 754
Total	73,98			5 605 106	71,76			5 327 057	-2,22	-278 050,00

Évolution des personnels titulaires et de la masse salariale (données au 31 décembre)

	2016	2017*	2018*	2019*
Effectifs physiques	106	104	110	110
ETPT	72,25	72,54	73,98	71,76
Masse salariale	4,9 M€	4,8 M€	5,6 M€	5,3 M€

*y compris les deux apprentis

La variation forte entre 2017 et 2018 traduit une évolution de la méthode de comptabilisation de la masse salariale par l'administration.

IV. Les conditions de travail

A. Le télétravail

Le télétravail désigne une forme d'organisation du travail dans laquelle un travail, qui aurait pu être exécuté dans les locaux de l'établissement, est effectué par un agent hors de ces locaux, de façon régulière et volontaire (il ne s'agit ni d'un droit, ni d'une obligation), en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Les principes généraux interministériels (loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et décret du 12 février 2016) fixent à un an maximum la durée de l'autorisation (renouvelable par décision expresse) et imposent un plafond de 3 jours de télétravail par semaine pour un agent à temps complet afin de préserver le collectif de travail et d'éviter le risque d'isolement.

Le télétravail décliné à la Masse des douanes se pratique au domicile de l'agent, entendu comme le lieu de sa résidence habituelle. Il est exigé en gestion, une ancienneté minimale d'un an sur le poste avant de pouvoir déposer une demande, ce qui permet à l'encadrant de disposer du recul suffisant pour apprécier l'autonomie et la maîtrise de l'agent à l'issue d'un cycle complet sur le poste. Il est également exigé que la résidence où s'exerce le télétravail permette un retour sur site rapide en cas de nécessité de service. Sauf exception, les demandes sont formulées à l'occasion de deux campagnes annuelles pour une prise d'effet le 1er janvier ou le 1er juillet. Cette concentration des dossiers facilite leur gestion et permet, contrairement à une gestion au fil de l'eau, d'arbitrer entre des demandes concurrentes.

Au 31 décembre 2019, 5 agents (5 femmes : 1 en Méditerranée, 1 à Dijon, 1 en Île-de-France, 1 à Rouen, 1 en Martinique) bénéficient de ce dispositif. Les bénéficiaires comme leurs supérieurs s'en montrent satisfaits.

B. Le compte épargne temps

Le compte épargne-temps (CET) permet de mettre de côté des jours de congés rémunérés sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent. Ce dernier est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le CET peut être alimenté, dans la limite de 60 jours, par :

- des jours de congés annuels (y compris les *jours de fractionnement*). Toutefois, l'agent doit prendre au moins 20 jours de congés par an. Les jours de congés bonifiés ne peuvent pas être épargnés,
- des jours de réduction du temps de travail (RTT),
- des jours de repos accordés en compensation d'astreintes ou d'heures supplémentaires dans

des conditions fixées au sein de chaque administration par arrêté.

Lorsque le CET atteint 15 jours, l'agent ne peut plus épargner ensuite que 10 jours au maximum par an.

L'agent est informé annuellement des jours épargnés et consommés.

CET au 31 décembre 2019

Service	Nbre d'agents disposant d'un CET	Nbre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	Nbre de jours de CET déposés dans l'année	Nbre de jours de CET utilisés dans l'année	Nombre total de jours épargnés sur les CET pérenne et historique
SC	9	2	15,5	8,5	224
AC	15	14	151,5	11	483,5
Bayonne	3	0	0	0	307
Corse	5	3	41,5	21,5	141
Dijon	2	1	10	0	110
Guadeloupe	3	1	8	0	119
Guyane	3	2	22	8	190
IDF	7	7	58	16	201,5
Lille	8	5	35,5	5	312,5
Lyon	3	0	0	3	33,5
Martinique	7	3	35,5	31	259
Méditerranée	5	5	24	0,5	224,5
Metz	4	1	2	19	4
Montpellier	3	2	22,5	7,5	131
Nantes	6	4	14,5	0	186,5
Rouen	6	1	1,5	13	89,5
TOTAL	89	48	406,5	113	2757,5

C. Le DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) et le PAP (programme d'action et de prévention)

Le recueil des risques par le cadre de proximité s'est déroulé du 4 au 15 février 2019.

Conformément à la note n° 120175 de 2012 et à la note n°13000102 du 7 février 2013, le périmètre retenu du DUERP/PAP présenté au CHSCT de l'EPA concerne les situations d'exposition liées aux missions spécifiques de l'EPA des agents du service central, ainsi que des agents contractuels de l'EPA dont la quotité de travail dans l'établissement est supérieure à 50 %. Les situations d'exposition des agents des autres structures de l'EPA sont reprises dans les DUERP/PAP des services territoriaux et de l'agence comptable.

Le DUERP 2019 du service central de l'EPA et des contractuels présenté au CHSCT du 24 mai 2019 recense les situations d'exposition de 20 agents (service central et contractuels), dont 8 hommes et 12 femmes. Il compte 24 lignes.

Le regroupement des lignes de situations d'exposition de tous les agents (service central et contractuels) a été décidé, afin de ne pas cibler nominativement les réponses, en particulier pour les risques liés à l'activité physique, les risques liés au travail sur écran et les risques psycho-sociaux (RPS).

Cotation des risques :

- Risques intolérables (A) : aucun ;
- Risque substantiel (B) : aucun ;
- Risque modéré (C) : 9 situations d'exposition ;
- Risque faible (D) : 69 situations d'exposition ;
- Pas de risque (PR) : 33 situations d'exposition.

Principales situations d'exposition :

- Risques psychosociaux (RPS) : 32 situations d'exposition, dont 9 en D et 23 en PR ;
- Risques liés à l'activité physique : 16 situations d'exposition en D ;
- Travail sur écran : 15 situations d'exposition en D.

Focus sur les risques psychosociaux (32 situations d'exposition)

La définition de référence des risques psychosociaux retenue pour cet exercice est celle du collège d'experts présidé par Michel Gollac, également choisie par la DGAFP : « *Ce qui fait qu'un risque pour la santé au travail est psychosocial, ce n'est pas sa manifestation, mais son origine : les risques psychosociaux seront définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental.* »

Les situations d'exposition s'inscrivent dans six dimensions, dont 3 figurent au DUERP 2019 du service central :

1. **les exigences du travail** : 13 situations d'exposition dont 3 D et 10 PR, pour 5 agents masculins et 8 féminins. La pression temporelle et la gestion de l'urgence sont ici identifiées comme situations de risque ;
2. **les exigences émotionnelles** : 6 situations d'exposition, dont 3 D et 3 PR, pour 2 agents masculins et 4 féminins. Ces situations sont liées à l'utilisation de logiciels spécifiques, ainsi qu'aux relations tendues avec les publics mais que les agents eux-mêmes relativisent en soulignant la rareté.
3. **les rapports sociaux et les relations de travail** : 13 situations d'exposition, dont 3 D et 10 PR, pour 5 agents masculins et 8 féminins. Ces situations d'expositions sont à rapprocher de l'activité des services, avec des interrogations exprimées sur les moyens humains, mais également de multiples sollicitations des interlocuteurs (collègues et publics de l'EPA) ;

Focus sur les risques liés à l'activité physique (16 situations d'exposition)

Les situations d'exposition des risques concernent :

- la manutention de charges à l'aide d'un chariot, notamment lors des opérations d'archivage ;
- la manutention manuelle de charges, avec les opérations d'archivage, ou le port d'objets d'entretien (pelles, conteneurs, etc.).

Focus sur les risques liés au travail sur écran (15 situations d'exposition)

La situation d'exposition au risque concerne l'utilisation d'écran(s) pendant plusieurs heures par jour.

Dans le programme annuel de prévention, la priorité a été donnée au traitement des risques cotés C et D, ainsi que les situations sans risques (PR) pour lesquelles des mesures simples de prévention peuvent être mises en œuvre.

Les agents du service central ont déjà bénéficié de mesures de prévention inscrites au PAP 2018 :

- sessions de formation yoga des yeux et de sophrologie organisées dans les locaux de la direction générale ;
- dotation de doubles écrans sur demande des agents.

Les situations d'exposition signalées par les contractuels de l'EPA montrent que les moyens actuellement mis en œuvre sont à la hauteur des risques identifiés. Toutefois, des mesures collectives ou individualisées de prévention des risques peuvent être envisagées en tant que de besoin.

V. La formation professionnelle

Au sein de l'établissement, la formation professionnelle recouvre :

- la préparation aux concours et examens professionnels ;
- les actions de formation de perfectionnement (formation continue) qui visent à :
 - l'adaptation immédiate au poste de travail ;
 - l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;
 - l'acquisition de nouvelles qualifications ;
 - les autres dispositifs comme l'apprentissage.

A. Données générales.

La formation des agents de l'EPA Masse est d'autant plus importante qu'il est essentiel de garantir un bon niveau de qualification des agents et de maintenir le fonctionnement optimal de l'établissement, dans un contexte d'importants mouvements de personnels.

L'effort de formation en 2019 a visé à approfondir la professionnalisation et l'adaptation aux évolutions de leur environnement des agents travaillant au sein de l'établissement et à diffuser l'essentiel de son action auprès d'autres services.

Au total, ce sont 136 jours qui ont été consacrés à 14 actions professionnelles (tous types et durée

confondus) des 110 agents de l'EPA Masse.

Les agents bénéficient de formations assurées par la DGDDI et l'Institut de gestion publique et de développement économique (IGPDE).

Formations métier :

- séminaires et formations organisées par le service central (cf point B) ;
- marchés publics et techniques d'achats ;
- gestion patrimoniale et gestion financière ;
- exploitation durable des bâtiments de l'État ;
- nouveau code la fonction publique ;
- préparations aux concours et examens professionnels (B) ;
- autres formations : santé et sécurité (sauveteur secouriste du travail, estime de soi), conférences d'actualité à la DGDDI (durée d'une heure à la pause méridienne).

B. Formations organisées par l'établissement

Dans le cadre de l'installation de modules complémentaires sur les logiciels de gestion patrimoniale (ULIS) et de gestion budgétaire et comptable (Y2), deux sessions de formation ont été organisées en juin 2019 à destination d'agents du réseau ordonnateur.

Ces formations ont été animées par un prestataire externe (Sopra pour ULIS) et par les agents ressources du service central, qui ont par la suite piloté le dispositif d'accompagnement et d'assistance.

En juin 2019 s'est également déroulée la formation initiale des responsables de cité, obligatoire à la prise de fonctions. Animée par les représentants du service central pour la présentation de l'établissement et les aspects juridiques et, par le responsable de la société Concept et Management pour les pathologies du bâtiment, le format de cette formation s'inscrit sur 3 jours.

Celle-ci comporte des apports théoriques et méthodologiques – Exemples concrets – Analyse de cas pratiques relatifs à différents types de bâtiments dans les différents secteurs géographiques représentés par les participants ; un rappel sur la composition et les fonctions d'un bâtiment permettant d'être sensibilisé aux pathologies les plus courantes et de prévenir les désordres en identifiant les points de vigilance spécifiques.

L'évaluation a été très positive. La formation est donc reconduite en 2020.

Enfin, le séminaire des services territoriaux s'est déroulé le 4 novembre 2019. Le vice-président de l'établissement, sous-directeur des finances et des achats, a pu y présenter les orientations générales de l'EPA. Ce séminaire a notamment permis d'échanger sur le traitement des sinistres, l'actualité de la commande publique et des activités de l'établissement, le fonctionnement en mode GBCP – gestion budgétaire et comptable publique – et le processus de certification des comptes engagé par l'établissement.

ensemble du parc

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – ensemble du parc

CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve et ex-conjoints	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Logements réservés perdus pour un tour	Locaux adm.	Logements vacants
BAYONNE	115	67	58,26%	3	15	1	2	0	7	28	24,35%	95	82,61%	9	0	11
DIJON	89	38	42,70%	3	10	4	2	2	7	28	31,46%	66	74,16%	0	0	23
CORSE	100	50	50,00%	17	6	1	3	3	6	36	36,00%	86	86,00%	0	1	13
GUADELOUPE	50	41	82,00%	3	2	0	0	1	1	7	14,00%	48	96,00%	0	0	2
GUYANE	73	60	82,19%	0	0	0	2	0	0	2	2,74%	62	84,93%	0	0	11
IDF-LA REUNION	803	577	71,86%	0	6	0	0	2	3	11	1,37 %	588	73,23%	133	0	82
LILLE	230	97	42,17%	4	9	2	4	0	8	27	11,74%	124	53,91%	21	2	83
LYON	316	205	64,87%	0	6	4	3	2	3	18	5,70%	223	70,57%	28	3	62
MÉDITERRANÉE	482	203	42,12%	22	59	12	2	29	58	182	37,76%	385	79,88%	1	11	85
MARTINIQUE	14	13	92,86%	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	13	92,86%	1	0	0
METZ	221	84	38,01%	9	13	4	0	3	10	39	17,65%	123	55,66%	9	9	80
MONTPELLIER	179	130	72,63%	0	11	2	1	1	6	21	11,73%	151	84,36%	0	1	27
NANTES	132	87	65,91%	4	7	0	0	0	7	18	13,64 %	105	79,55%	0	0	27
ROUEN	191	113	59,16%	5	5	0	2	4	19	35	18,32%	148	77,49%	15	0	28
TOTAL GÉNÉRAL	2995	1765	58,93 %	70	149	30	21	47	135	452	15,09 %	2217	74,02 %	217	27	534

locatif

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – parc locatif

CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve séparé(e)	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Logements réservés perdus pour un tour	Logements vacants
BAYONNE	24	14	58,33%							0	0,00%	14	58,33%	9	1
DIJON	1	1	100,00%							0	0,00%	1	100,00%		0
CORSE		0								0		0			0
GUADELOUPE	10	4	40,00%	1	1					2	20,00%	6	60,00%		4
GUYANE		0								0		0			0
IDF-LA REUNION	703	498	70,84%		4				2	6	0,85%	504	71,69%	133	66
LILLE	53	31	58,49%	2						2	3,77%	33	62,26%	21	-1
LYON	61	31	50,82%		1					1	1,64%	32	52,46%	28	1
MÉDITERRANÉE	64	32	50,00%						5	5	7,81%	37	57,81%	1	26
MARTINIQUE	4	3	75,00%							0	0,00%	3	75,00%	1	0
METZ	0	0								0		0		9	-9
MONTPELLIER	0	0								0		0			0
NANTES	9	8	88,89%		1					1	11,11%	9	100,00%		0
ROUEN	31	15	48,39%							0	0,00%	15	48,39%	15	1
TOTAL GÉNÉRAL	960	637	66,35 %	3	7	0	0	0	7	17	1,77 %	654	68,13 %	217	89

domanial

OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR CTM – parc domanial

CTM/ST	Nombre de logements	Agents des douanes actifs	Taux de présence active	Agents Finances non douaniers	Retraités des douanes	Veuf/Veuve séparé(e)	Agents publics hors Finances	Enfant de douanier	Autres	TOTAL TIERS	Taux de présence tierce	Nombre total de logements occupés	Taux occupation	Locaux adm.	Logements vacants
BAYONNE	91	53	58,24%	3	15	1	2		7	28	30,77%	81	89,01%		10
DIJON	88	37	42,05%	3	10	4	2	2	7	28	31,82%	65	73,86%		23
CORSE	100	50	50,00%	17	6	1	3	3	6	36	36,00%	86	86,00%	1	13
GUADELOUPE	40	37	92,50%	2	1			1	1	5	12,50%	42	105,00%		-2
GUYANE	73	60	82,19%				2			2	2,74%	62	84,93%		11
IDF-LA REUNION	100	79	79,00%		2			2	1	5	5,00%	84	84,00%		14
LILLE	177	66	37,29%	2	9	2	4		8	25	14,12%	91	51,41%	2	84
LYON	255	174	68,24%		5	4	3	2	3	17	6,67%	191	74,90%	3	61
MÉDITERRANÉE	418	171	40,91%	22	59	12	2	29	53	177	42,34%	348	83,25%	11	59
MARTINIQUE	10	10	100,00%							0	0,00%	10	100,00%		0
METZ	221	84	38,01%	9	13	4		3	10	39	17,65%	123	55,66%	9	89
MONTPELLIER	179	130	72,63%		11	2	1	1	6	21	11,73%	151	84,36%	1	27
NANTES	123	79	64,23%	4	6				7	17	13,82%	96	78,05%		27
ROUEN	160	98	61,25%	5	5		2	4	19	35	21,88%	133	83,13%		27
TOTAL GÉNÉRAL	2035	1128	55,43 %	67	142	30	21	47	128	435	21,38 %	1563	76,81 %	27	445

Liste des cités douanières et nombre de logements en Province

CTM/ST	Statut Patrimonial	Résidence	Nb d'appartements (hors chambres meublées)	Nb d'appartements (avec chambres meublées)		TOTAL Logements
				Nb d'appartements	Nb de chambres	
BAYONNE	L	Ax-les-Thermes (Saint Roch)	5	0	0	5
BAYONNE	L	Hendaye "Hapéténia"	17	0	0	17
BAYONNE	L	Muret	1	0	0	1
BAYONNE	D	Anglet	35	0	0	35
BAYONNE	D	Arès	6	0	0	6
BAYONNE	D	Cambo	24	0	0	24
BAYONNE	D	Ciboure Socoa (route du Sémaphore)	4	0	0	4
BAYONNE	D	Gaud	12	0	0	12
BAYONNE	D	Oloron Ste Marie	12	0	0	12
TOTAL BAYONNE			116	0	0	116
CORSE	D	AJACCIO	39	1	3	40
CORSE	D	BASTIA	29	1	2	30
CORSE	D	CALVI	11	1	3	12
CORSE	D	PORTO-VECCHIO	19	1	3	20
TOTAL CORSE			98	4	11	102
DIJON	L	LAMBALLE	1	0	0	1
DIJON	D	DIJON	15	0	0	15
DIJON	D	AUXERRE	16	0	0	16
DIJON	D	DELLE	15	1	3	16
DIJON	D	MORTEAU	9	0	0	9
DIJON	D	PONTARLIER	23	1	2	24
DIJON	D	LES ROUSSES	9	1	2	10
TOTAL DIJON			88	3	7	91
GUADELOUPE	L	SAINT-MARTIN	10	0	0	10
GUADELOUPE	D	BAIMBRIDGE	30	0	0	30
GUADELOUPE	D	DESHAIES	7	0	0	7
GUADELOUPE	D	GOSIER	4	0	0	4
TOTAL GUADELOUPE			51	0	0	51
GUYANE	D	CAYENNE	30	0	0	30
GUYANE	D	KOUROU	16	0	0	16
GUYANE	D	SAINT-LAURENT	13	0	0	13
GUYANE	D	SAINT-GEORGES	13	1	2	14
TOTAL GUYANE			72	1	2	73
NANTES	D	La Rochelle (bât A et B)	33	1	3	34
NANTES	D	Rochefort	9	0	0	9
NANTES	D	Nantes	57	2	4	59
NANTES	D	Saint Malo	24	0	0	24
NANTES	L	La Rochelle quartier Mireuil	1	0	0	1
NANTES	L	Poitiers	1	0	0	1
NANTES	L	Lannion	1	0	0	1
NANTES	L	Brest	1	0	0	1
NANTES	L	Lorient	2	0	0	2
NANTES	L	Vannes	1	0	0	1
NANTES	L	Rennes	2	0	0	2
TOTAL NANTES			132	3	7	135
LILLE	L	Blériot	46	0	0	46
LILLE	L	Calais - Nouvelle France	8	0	0	8
LILLE	D	Amiens	23	1	3	24
LILLE	D	Boulogne	30	0	0	30
LILLE	D	Calais Nord	36	2	7	38
LILLE	D	Cysoing	20	0	0	20
LILLE	D	Mons-en-Baroeul (Mons-CILOF)	15	1	3	16
LILLE	D	Rosendael	44	1	2	45
LILLE	D	Saint-Omer	1	0	0	1
TOTAL LILLE			223	5	15	228
MARTINIQUE	L	CLAIRIERE FORT DE FRANCE	4	0	0	4
MARTINIQUE	D	TRINITE LES RAISINIERS	10	0	0	10
TOTAL MARTINIQUE			14	0	0	14
MARSEILLE	L	Avignon	15	0	0	15
MARSEILLE	L	Menton L'Annonciade	22	0	0	22
MARSEILLE	L	Saint Victoret	16	0	0	16
MARSEILLE	L	St-Laurent-du-Var-Clos-d'Agrimont	5	0	0	5
MARSEILLE	L	Sainte-Maxime	2	0	0	2
MARSEILLE	D	Breil Burdanche	8	0	0	8
MARSEILLE	D	Fréjus	18	0	0	18
MARSEILLE	D	Golfe Juan	3	0	0	3
MARSEILLE	D	La Joliette	261	0	0	261
MARSEILLE	D	La-Seyne-sur-mer	13	0	0	13

Logements Province

CTM/ST	Statut Patrimonial	Résidence	Nb d'appartements (hors chambres meublées)	Nb d'appartements (avec chambres meublées)		TOTAL Logements
				Nb d'appartements	Nb de chambres	
MARSEILLE	D	Le Lavandou	4	0	0	4
MARSEILLE	D	Les Salins d'Hyères	10	0	0	10
MARSEILLE	D	Menton Val du Carei	43	0	0	43
MARSEILLE	D	Port de Bouc	24	0	0	24
MARSEILLE	D	Port Saint Louis	22	0	0	22
MARSEILLE	D	Toulon	20	0	0	20
TOTAL MARSEILLE			486	0	0	486
METZ	D	Bantzenheim	4	0	0	4
METZ	D	Chalampé	23	1	2	24
METZ	D	Châlons en Champagne	20	0	0	20
METZ	D	Hagenthal	8	0	0	8
METZ	D	Leymen	15	1	2	16
METZ	D	Pavillon ISL	1	0	0	1
METZ	D	Saint Avoird	24	0	0	24
METZ	D	Saint-Louis ancien	34	2	5	36
METZ	D	Saint-Louis CILOF	55	1	4	56
METZ	D	Woippy	34	2	4	36
TOTAL METZ			218	7	17	225
MONTPELLIER	D	AGDE 1	12	0	0	12
MONTPELLIER	D	AGDE 2	2	0	0	2
MONTPELLIER	D	BOURG-MADAME	31	1	3	32
MONTPELLIER	D	LA GDE MOTTE	20	0	0	20
MONTPELLIER	D	LE BOULOU	36	0	0	36
MONTPELLIER	D	MONTPELLIER	30	0	0	30
MONTPELLIER	D	NARBONNE	16	0	0	16
MONTPELLIER	D	SETE	34	0	0	34
TOTAL MONTPELLIER			181	1	3	182
ROUEN	L	Canteleu	21	2	6	23
ROUEN	L	Cherbourg	1	0	0	1
ROUEN	L	Hérouville	9	0	0	9
ROUEN	D	Honfleur	9	1	2	10
ROUEN	D	Le Havre	150	3	4	153
ROUEN	D	Ouistreham	4	2	5	6
TOTAL ROUEN			194	8	17	202
LYON	L	Bellegarde	12	1	3	13
LYON	L	BOUVIER (Saint-Julien-en-Genevois)	21	0	0	21
LYON	L	DIVONNE	1	0	0	1
LYON	L	HERIDEAUX (Lyon)	8	0	0	8
LYON	L	LE TETRAS (Annemasse)	5	0	0	5
LYON	L	ORNEX	15	0	0	15
LYON	D	FERNEY	39	1	2	40
LYON	D	CORNIERES (Ville-la-Grand)	39	1	3	40
LYON	D	THAIRY (Saint-Julien-en-Genevois)	23	1	3	24
LYON	D	GEX	19	1	3	20
LYON	D	COLLONGES	11	1	3	12
LYON	D	VEIGY	10	0	0	10
LYON	D	PERLY (Saint-Julien-en-genevois)	1	0	0	1
LYON	D	COTEAU (Annecy)	4	0	0	4
LYON	D	ROMANS	10	0	0	10
LYON	D	SMITH (Lyon)	13	0	0	13
LYON	D	CHAMONIX	34	2	6	36
LYON	D	MONTMELIAN	11	1	3	12
LYON	D	MODANE Bellevue	20	0	0	20
LYON	D	MODANE Cilof	20	0	0	20
TOTAL LYON			316	9	26	325
TOTAL LOGEMENTS PROVINCE			2189	41	105	2230

Liste des cités douanières et nombre de logements en Ile-de-France

Statut Patrimonial	Résidence	Nb d'appartements (hors chambres meublées)	Nb d'appartements (avec chambres meublées)		TOTAL Logements
			Nb d'appartements	Nb de chambres	
D	L'HAY LES ROSES	97	3	9	100
L	BOULOGNE BILLANCOURT	1	0	0	1
L	CHAMBOURCY	1	0	0	1
L	CLAYE SOUILLY	4	0	0	4
L	COURBEVOIE Rue de Bitche	17	0	0	17
L	COURBEVOIE Moulin Bruyères	1	0	0	1
L	COURBEVOIE Allée Lartigues	1	0	0	1
L	DAMMARTIN EN GOELE	4	0	0	4
L	GENNEVILLIERS	2	0	0	2
L	GENTILLY	2	0	0	2
L	IVRY	4	0	0	4
L	MESNIL AMELOT	15	0	0	15
L	LIMEIL BREVANES	86	2	6	88
L	LOUVRES Rue de Bonn	24	0	0	24
L	LOUVRES l'Oseraie rue de Paris	2	0	0	2
L	MONTREUIL Deux Communes	2	0	0	2
L	MONTREUIL Révolution	6	0	0	6
L	NEUILLY SUR SEINE	22	0	0	22
L	OSNY	19	0	0	19
L	PANTIN	15	0	0	15
L	PARIS 13 rue Chevaleret	1	0	0	1
L	PARIS 19 rue Archereau	2	0	0	2
L	PARIS 19 rue Riquet	1	0	0	1
L	PARIS 19 quai de Metz	2	0	0	2
L	PARIS 14 rue de l'Eure	1	0	0	1
L	PARIS 18 rue des Portes Blanches	1	0	0	1
L	PARIS 15 rue F. Gillot	1	0	0	1
L	PARIS 10 rue Demarquay	1	0	0	1
L	PARIS 3 rue de la Corderie	1	0	0	1
L	Paris 19 av. de Flandre	1	0	0	1
L	PARIS 11 bd J. Ferry	15	0	0	15
L	PARIS 12 rue de Reuilly	13	0	0	13
L	PARIS 13 Nieuport	8	0	0	8
L	PARIS 13 Peupliers Max Jacob	3	0	0	3
L	PARIS 13 ZAC RG av. de France	3	0	0	3
L	PARIS 15 rue de l'Eglise	7	0	0	7
L	PARIS 15 rue Cotentin	1	0	0	1
L	PARIS 17 Batignolles (Clichy)	15	0	0	15
L	PARIS 19 allée de Fontainebleau	5	0	0	5
L	PARIS 19 Ardennes	3	0	0	3
L	PARIS 19 rue Bouret	1	0	0	1
L	PARIS 19 Rue Compans	2	0	0	2
L	PARIS 19 rue de Thionville	25	0	0	25
L	PARIS19 ZAC Mac Donald	4	0	0	4
L	PARIS 19 rue Bolivar	1	0	0	1
L	PARIS 20 Passage Josseaume	3	0	0	3
L	PARIS 20 Pelleport	6	0	0	6
L	PARIS 20 Reynaldo Hahn	1	0	0	1
L	RUNGIS 1	1	0	0	1
L	RUNGIS 2	9	0	0	9
L	RUNGIS NOTRE DAME	8	0	0	8
L	SAINT DENIS	5	0	0	5
L	ST GERMAIN EN LAYE rue de Pontoise	1	0	0	1
L	ST GERMAIN EN LAYE rue Fourqueux	2	0	0	2
L	SARCELLES	35	2	6	37

Logements IDF

L	SURVILLIERS Grande rue	7	0	0	7
L	TREMBLAY 1	45	9	27	54
L	TREMBLAY 2	127	20	60	147
L	TREMBLAY 3	29	0	0	29
L	VERSAILLES	1	0	0	1
L	VILLIERS LE BEL	37	0	0	37

Logements La Réunion

L	La Réunion – Possession	1	0	0	1
L	La Réunion – Saint Denis	1	0	0	1

Logements conventions ALPAF réservés aux douaniers

					0
L	CHELLES (ALPAF)	1	0	0	1
L	VILLEPARISIS (ALPAF)	2	0	0	2
L	COUBRON (ALPAF)	2	0	0	2

TOTAL LOGEMENTS IDF	767	36	108	803
----------------------------	------------	-----------	------------	------------